

Le Saint-Laurent

LE BARRAGE DU TEMISCOUATA

Nadeau abbé L. E., 1 juin 29
Séminaire.

n-François Pouliot

RESUME ET CONSEQUENCES DE LA LEGISLATION QUE NOUS AVONS COMMENTEE

Le but de la loi de 1910

Cette législation, comme nous l'avons vu, remonte à 1910. En effet, les parties essentielles des deux paragraphes relatifs au développement de forces hydrauliques et autres ET à la construction de digues ou barrages dans la charte de Donald Fraser and Sons, Ltd, que nous avons déjà cités en entier, se lisent comme suit:

"5. La compagnie pourra:

"f.) Acquérir par bail, achat ou autrement et utiliser et "développer des forces hydrauliques et autres forces sur la rivière Touladi, à certains points entre le lac Touladi et le lac Temiscouata, pour la production du pouvoir ou de la force électrique, pneumatique, hydraulique ou autre;

"n.) Construire et entretenir des digues dans les comtés de Kamouraska, Temiscouata et Rimouski, etc.

Pour quiconque sait lire, la législature de Québec, aux termes du paragraphe "f" ne conférerait pas seulement le droit de construire une petite écluse pour faciliter le flottage des billots, mais bien celui de DEVELOPPER DES FORCES HYDRAULIQUES ET AUTRES FORCES sur la rivière Touladi, ENTRE LE LAC TOULADI ET LE LAC TEMISCOUATA.

Quel était le but de cette loi? Il est indiqué en toutes lettres: la production du pouvoir ou de la force électrique, pneumatique, hydraulique ou autre.

Comme une grande partie de la rivière Touladi coule à travers la seigneurie Thomas, cette loi accordait à Donald Fraser and Sons, Ltd, le droit d'acquérir par bail, (louer), par achat, (acheter) ou autrement, (par expropriation), les droits du seigneur et des autres propriétaires afin de développer des forces hydrauliques sur la rivière Touladi, ce qui ne peut se faire sans construire un barrage. C'est à cela que pourvoit le paragraphe "n". La compagnie Donald Fraser and Sons, Ltd., avait alors sa principale places d'affaires à Cabano. C'est de plusieurs années plus tard que date la construction de l'usine d'Edmundston. En 1910 il n'en était nullement question. Tout ce que la compagnie voulait, c'était le droit de développer des forces hydrauliques sur la rivière Touladi au moyen de barrages.

Pourquoi, m'objectera-t-on, a-t-elle demandé ET OBTENU le droit de construire et entretenir des digues ou barrages dans les trois comtés de Kamouraska, Temiscouata et Rimouski? La raison en est bien simple. D'abord, le moulin de la compagnie au Village Blier est bâti sur le lac Pohénégamook, qui est situé partie dans le comté de Temiscouata et partie dans le comté de Kamouraska. Ensuite, la construction d'un barrage sur la rivière Touladi, dans le comté de Temiscouata, pouvait refouler les eaux jusqu'aux lac des Aigles, dans le comté de Rimouski. Voilà apparemment pourquoi la compagnie Donald Fraser and Sons, Ltd., a obtenu le droit de construire des digues dans les trois comtés voisins.

La législature de Québec, agissant pour et au nom de la province, pouvait accorder sa demande ou la rejeter. Elle l'a accordée SANS QUE PERSONNE NE S'Y FUT OBJECTE.

La raison du silence de 1910

Avant la construction du moulin Fraser, le village prospère de Cabano n'existait pas. Comme la compagnie employait des centaines d'hommes et qu'elle mentionnait dans sa charte qu'elle avait sa principale place d'affaires à Cabano, les propriétaires riverains du lac Temiscouata ne s'inquiétèrent pas. On se disait: "Le moulin de la compagnie est sur le bord du lac. Elle ne peut inonder nos terrains sans noyer son moulin, et se nuire à elle-même. D'ailleurs, cette compagnie n'est pas une mauvaise affaire puisqu'elle fournit le gagne-pain de tant de nôtres. Conclusion: Dormons tranquilles". Telle est la seule explication possible du silence invétéré de quelques-uns de ceux qui s'agitent si fort aujourd'hui.

Le Squatteck en 1910

La colonisation du Squatteck, dans le canton Robitaille, remonte à une trentaine d'années. En 1910, d'après les renseignements obtenus de l'un des premiers résidents, il y avait sept colons qui demeuraient avec leur famille au Squatteck. — Nous citerons leurs noms suivant la date de leur établissement:

- 1er, Monsieur Jos. Viel, le premier colon, qui obtint les lettres patentes de trois lots en 1899;
- 2e, Monsieur Georges D. Bourgoïn, qui a vendu sa terre à monsieur Luc Ouellet et qui demeure aujourd'hui à Cabano;
- 3e, Monsieur Jacques Cyr;
- 4e, Monsieur Pierre Bourgoïn;
- 5e, Monsieur Georges R. Bourgoïn;
- 6e, Monsieur Jos. Pelletier, aujourd'hui maire de la localité;
- 7e, Monsieur Joram Lebel.

A cette époque, le département de la colonisation n'avait concédé tout au plus une trentaine de lots, dont environ la moitié à des personnes qui n'y résidaient pas. Il s'en suit que les douze à quinze propriétaires des trente lots déjà concédés en 1910 sont les seuls qui ont des droits antérieurs à ceux de Donald Fraser and Sons, Ltd. auteur de la Saint-John River Storage Company, mais ceux qui dormaient alors en toute sécurité oublièrent, DANS LEUR SOMMEIL, les colons du Squatteck.

La grande faute de la Province

Avant 1910, la province de Québec a décrété que le canton Robitaille devait être une région de colonisation. Elle a concédé des lots à des colons de bonne foi qui s'y sont établis, avec l'espoir bien légitime et bien naturel qu'ils ne seraient jamais molestés. En 1910, la législature de Québec, agissant pour et au nom de la province, a accordé expressément et d'une manière non équivoque le droit de développer des forces hydrauliques ET AUTRES FORCES SUR LA RIVIERE TOULADI.

(Suite à la page 2)

EN FLANANT...

ELECTIONS AMERICAINES

La campagne électorale bat son plein, de l'autre côté de la ligne quarante-cinquième. Qui sera élu? Herbert Hoover ou Alfred Smith? On le saura le 7 novembre. Time will tell...

LES CANDIDATS

ALFRED SMITH, fils d'Irlandais, naît à New York, en plein quartier populaire, de parents pauvres, mais... honnêtes. Le premier contact qu'il prend avec le public de sa ville, est à titre de petit crieur de journaux, on the sidewalks of New York. Pourtant, sans autres études que celles qu'il a faites à la petite école et sur les trottoirs de la grande cité, dès qu'il est parvenu à l'âge d'homme, il se lance dans la politique, où sa vive intelligence, son éloquence naturelle, ses talents exceptionnels d'administrateur, son activité et son honnêteté le mettent bientôt au premier rang du parti démocrate. Elu à divers offices inférieurs, qu'il remplit à la satisfaction générale, il est bientôt porté au poste de gouverneur de l'état de New York, et fait unique dans l'histoire de l'Imperial state réélu à trois reprises à cette fonction importante pour un état à immense majorité républicaine. En 1924, ses amis le placent sur les rangs, comme aspirant candidat démocrate à la présidence de l'Union américaine; mais le Klu Klux Klan fait échouer la candidature du catholique convaincu qu'est Alfred Smith. Enfin, en juillet dernier, à la convention de Houston, il est acclamé comme candidat démocrate aux honneurs suprêmes de la République.

HERBERT HOOVER est le fils d'un forgeron de l'Iowa, et, comme son brillant adversaire, il peut se glorifier de ses très humbles origines. Emigré en Californie, dès sa jeunesse, il gagne de ses mains l'argent nécessaire à ses études universitaires; devient ingénieur en mines et se lance dans une carrière qui le mène aux quatre coins du monde et à la richesse. A 23 ans, il quitte les Etats-Unis, pour n'y revenir que 23 ans plus tard, après avoir monté de grosses affaires américaines, en Chine, en Australie, en Afrique-Australie et jusqu'en Angleterre. Durant la guerre, son nom devient familier au grand public comme organisateur du Secours belge, et le Président Wilson utilise ses talents d'administrateur au contrôle des vivres aux Etats-Unis. Mais n'ayant pu se faire nommer candidat du parti démocrate contre Warren Harding, en 1920, il passe au parti républicain, est accueilli avec faveur et promu au poste de Ministre du Commerce, qu'il occupe jusqu'à son choix par les républicains comme porte-étendard du Grand Parti... Grand Old Party!

LES PROGRAMMES

Le programme de M. Hoover ne nous paraît pas très compliqué. Il se résume à ceci: continuer la politique de M. Coolidge, afin de maintenir la prospérité au pays". Cela ressemble comme on le voit au "laissez Laurier finir son oeuvre" d'il y a quelques années; et ce n'est pas malin... Par ailleurs on sait que le parti républicain, du point de vue économique, est fortement protectionniste, qu'il est officiellement prohibitionniste (officiellement, en ce sens qu'un très grand nombre de ses adhérents votent sec et boivent humide) et pratiquement impérialiste, rétablissant l'ordre dans les Républiques du Sud, afin de mettre sur elles la patte.

M. Smith est aussi protectionniste; et c'est sans doute à la condition de favoriser un tarif très élevé qu'il a reçu l'appui de certains grands financiers, comme les officiers de la General Motors. Mais il est net c'est-à-dire anti-prohibitionniste dévoué, et anti-impérialiste. Il professe que l'Oncle Sam n'a pas reçu de mission spéciale de Dieu pour al-

Dr HENRI PROVENCHER
CHIRURGIEN-DENTISTE
Tous genres de travaux dentaires garantis sans douleur
BUREAU: No 162, rue Lafontaine
RIVIERE-DU-LOUP, CENTRE

ler semer le désordre au Nicaragua ou ailleurs, afin de se donner ensuite un prétexte à conquêtes. Son programme comporte aussi la réforme de l'administration, qui selon les démocrates coûte extrêmement cher, pour donner des résultats quelconques...

Et voilà trop brièvement, pour la partie positive du programme de M. Smith. Le candidat de l'opposition a le beau rôle, quand il s'agit de critiquer l'administration de ceux qui détiennent le pouvoir: tout le monde peut très facilement voir où sont les défauts dans une oeuvre, mais tout le monde ne peut accomplir une oeuvre... Or les démocrates ont beau jeu à critiquer: l'administration de la loi de prohibition et les scandales qu'elle permet, l'équipée au Nicaragua, les concessions pétrolières du Tea Pot Dome, pour une bouchée de pain, le gaspillage des deniers publics, le chômage de quatre millions d'ouvriers à l'heure présente, l'appauvrissement de la classe agricole, dans le Middle West... J'en passe, et des meilleurs.

Que résultera-t-il de toute cette dépense de salive? que résultera-t-il de la dizaine de millions de dollars que coûtera la campagne électorale que résultera-t-il surtout du cri de guerre de protestantisme américain contre le candidat catholique, contre Rome, le Pape, le Romanisme, etc...
LE FLANEUR

Vieux Chemin du Lac et la Rivière Bleue

Le 29 octobre dernier, dans un de ses BLOC-NOTES intitulé "Cape Cove" M. Georges Pelletier, du Devoir, écrivait les lignes suivantes qui intéressent particulièrement notre région:

"Il y a quelques mois, un député de la région québécoise, M. Pouliot obtint de Sir Henry Thornton qu'une gare de son comté depuis longtemps appelée Old Lake Road "ce qui ne disait rien à personne, s'appelât désormais de son véritable nom Vieux Chemin du Lac. "Cela rappelle à tous ceux qui sont curieux de notre histoire que cette gare est sur le parcours de l'an-

ciein chemin par lequel les Français "passaient dès le XVII^e siècle du "Portage, sur le fleuve Saint-Laurent, à la Rivière-Bleue, qui les "conduisait au lac Temiscouata, "d'où ils pouvaient descendre ensuite par la Madawaska et le fleuve "Saint-Jean jusqu'à la baie de Fundy et aux colonies françaises de "l'Acadie".

Nous voulons bien croire qu'il existait, dès le XVII^e siècle, une voie de communication quelconque entre la Nouvelle France et l'Acadie par la vallée du lac Temiscouata, mais nous ne comprenons guère ce détour par la Rivière-Bleue. Ne suivait-elle pas plutôt à peu près le tracé de l'Ancien Chemin du Lac construit par le gouvernement impérial au commencement du XIX^e siècle si nos souvenirs ne nous trompent pas, et n'y aurait-il dans cette mention de la Rivière-Bleue, dont nous n'avions qu'à peine entendu parler avant la construction du chemin de fer Transcontinental il y a environ vingt-cinq ans, qu'un lapsus calami de notre confrère.

Nous serions heureux d'un mot d'éclaircissement de sa part.

H. C.

NOTES ET COMMENTAIRES

SUR LA LOI DU LIBELLE

Il y a quelques années, nous avons donné quelques articles sur la loi du libelle actuellement en vigueur, et nous avons réclamé une amélioration de cette législation véritablement rétrograde et injuste.

L'honorable M. Fernand Rinfret, (suite à la page 11)

VIAEUR LEVASSEUR
NOTAIRE
RIVIERE-DU-LOUP
Prêts négociés
Débentures municipales
Scolaires et autres.
Bureau: 5, rue de l'Eglise.
Résidence: 4, rue Joly.
Tél. Kamouraska

Au 1er novembre 1928

Le bureau de

J. A. SAUCIER

The Northern Life Assurance

sera déménagé au numéro

89 RUE LAFONTAINE 89

Edifice W. BELANGER

RIVIERE-DU-LOUP, Station

ROYAUME DES DAMES

233 rue Lafontaine

Ce n'est pas exagérer de dire que nous avons le stock le plus intéressant. De jolis modèles et tout ce qu'il faut pour les confectionner avec un fini parfait. Mesdames votre visite est sollicitée.

L. ANCTIL, modiste

LE BARRAGE DU TEMISCOUATA

(Suite de la première page)

avec, EN PLUS, LE DROIT DE REFOULER CES EAUX JUSQU'AU COMTE DE RIMOUSKI, INCLUSIVEMENT. Tel est le sens et l'esprit de cette loi. La province donnait à la compagnie Fraser le droit d'inonder la plus grande partie des terres déjà concédées à des colons sur le 5ième rang du canton Robitaille jusqu'au lac des Aigles.

Nous ne pouvons nous expliquer comment le procureur général du temps, l'honorable sir Lomer Gouin, qui avait la haute surveillance de tous les projets de loi soumis à la législature, ait pu laisser passer une telle loi sans lui imposer des restrictions: par exemple, l'obligation, pour la compagnie, d'exproprier sans délai les propriétaires de terrains en leur payant une juste indemnité, ou encore la stipulation que les pouvoirs accordés à la compagnie Fraser seraient révoqués, à moins qu'elle ne les exerçât dans un court délai. De cette façon, chacun aurait su tout de suite à quoi s'en tenir. Les colons, qui étaient alors de dix-huit ans plus jeunes qu'aujourd'hui, auraient éprouvé moins de difficultés à s'établir ailleurs, après avoir reçu la pleine valeur des défrichements et des améliorations sur leurs lots; et d'autre part, si la compagnie, après avoir obtenu les droits que nous avons mentionnés, n'avait pas jugé à propos de les exercer dans un certain délai, elle les aurait tout simplement perdus. N'est-ce pas ainsi que la province aurait dû agir? Mais ce n'est pas de cette façon que les choses se sont passées. La province a accordé ces droits sans aucune réserve quelconque à la compagnie Fraser, qui ne les a pas exercés pendant seize ans, et qui, au bout de seize ans, les a vendus à une autre compagnie.

Que s'est-il passé au Squatteck depuis 1910? Ceux qui tenaient dans leurs mains les destinées de la province ont-ils, au moins, cessé de concéder dans la région du Squatteck de nouvelles terres de colonisation, dont plusieurs pouvaient être inondées suivant le bon plaisir de la compagnie Fraser? NON.

De 1910 à 1917, il n'est pas question de l'établissement du Squatteck dans le Canada Ecclésiastique. Le Squatteck y est mentionné pour la première fois comme mission de Cabano en 1917, sept ans après la législation de 1910 et pendant la guerre, avec une population de deux cent soixante (260) âmes.

Deux ans plus tard, neuf ans après la loi de 1910, le Squatteck devient une desserte. Sa population est de deux cent quatre-vingt-six (286) âmes, soit vingt-six de plus qu'en 1917.

En 1927, la paroisse du Squatteck est érigée canoniquement. Le desservant obtient le titre de curé. La population est de sept cent quinze (715) âmes. En 1928, la paroisse du Squatteck est incorporée pour fins municipales.

La population actuelle (1928) est de 730 âmes. 130 familles.

Depuis 1910, quel est le colon qui a été averti par la province en prenant un billet de location dans le canton Robitaille qu'il pourrait être évincé de son lot un jour ou l'autre, à cause des droits accordés par la même province à la compagnie Fraser? AUCUN.

J'ai été l'homme le plus surpris du monde d'entendre un citoyen en vue soutenir que la concession par la province de droits contradictoires était une question secondaire; bien au contraire, chacun admettra que c'est là le noeud de la question et la source véritable de toutes les difficultés qu'on soulève en certains milieux. Ayons le courage d'indiquer sur qui doit retomber la responsabilité d'un tel état de choses. On ne peut pas plus reprocher à la compagnie d'avoir demandé et obtenu le droit de construire un barrage sur la rivière Touladi que blâmer les colons d'avoir pris des lots au Squatteck, mais la province, elle, ne peut se justifier d'avoir accordé à la fois, et à la compagnie et aux colons, des droits qui viennent en conflit et d'avoir suscité des embarras réciproques qu'elle aurait dû prévenir.

C'est pourquoi je ne crains pas de dire que ceux qui composent le gouvernement actuel de la province de Québec, doivent, en qualité et en toute justice, au comté de Témiscouata, non seulement une simple et vulgaire compensation, mais une REPARATION équitable et proportionnelle à cette faute inexplicable et inexcusable.

Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain article.

La situation en 1925

Tant que la compagnie Fraser a été seule à avoir le droit de construire des digues dans les trois comtés voisins, les propriétaires riverains du lac Témiscouata ne paraissent pas s'être inquiétés, parce que la compagnie ne pouvait élever le niveau du lac Témiscouata au-dessus des hautes eaux du printemps sans inonder son propre moulin. Mais quand la province du Nouveau-Brunswick, en 1925, a demandé et obtenu de la province de Québec des droits analogues à ceux détenus par la compagnie Fraser, la population de la région du lac Témiscouata a commencé à s'alarmer et elle s'est dit: "Voici une organisation étrangère à notre province qui veut construire des digues ou barrages pour développer la force hydraulique au Grand-Sault, sur la rivière Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick. Le réservoir naturel le plus important qui se décharge par la rivière Madawaska dans la rivière St-Jean est le lac Témiscouata. En conséquence la nouvelle compagnie a peut-être l'intention de construire un barrage au pied du lac Témiscouata, de manière à y faire un immense réservoir pour alimenter l'usine de Grand-Sault. Dans ce cas, les paroisses qui bordent le lac Témiscouata pourront subir des dommages très considérables".

Ceux qui raisonnaient de la sorte étaient pleinement justifiés d'exiger des garanties pour prévenir de tels inconvénients. La campagne conduite par Jean Nay dans Le Saint-Laurent et par M. Jules Langlais à l'assemblée législative, avait pour but d'empêcher une élévation excessive du niveau du lac Témiscouata. C'est à la suite de ces protestations que le ministre des terres et forêts déclara, au sujet des pouvoirs demandés par la province du Nouveau-Brunswick, que le niveau du lac Témiscouata resterait au-dessous de celui des hautes eaux du printemps, de manière à causer le moins de dommages possible.

La loi de 1925 était pratiquement calquée sur celle de 1910. En 1925, la province du Nouveau-Brunswick voulait obtenir le droit de construire des réservoirs dans les comtés de Kamouraska, Témiscouata et Rimouski pour développer un pouvoir d'eau sur la rivière Saint-Jean. Or, aucune rivière du comté de Rimouski ne traverse la frontière interprovinciale entre le comté de Rimouski, province de Québec, et la province du Nouveau-Brunswick pour se jeter dans la rivière St-Jean. Les seuls cours d'eau qui traversent cette frontière tombent dans le Baie des Chaleurs par la rivière Restigouche. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur n'importe quelle carte géographique pour s'en rendre compte. Par contre, le lac des Aigles, situé dans le comté de Rimouski, près de la frontière est du comté de Témiscouata, se décharge par la rivière des Aigles dans la rivière Touladi et ensuite dans le lac Témiscouata. En conséquence la seule manière d'interpréter la loi de 1925 est la suivante: la

province de Québec accordait à la province du Nouveau-Brunswick le droit de construire des digues ou barrages qui refouleront les eaux non-seulement dans le comté de Témiscouata, mais même jusque dans la partie centrale du comté de Rimouski, le long de la rivière Touladi jusqu'au lac des Aigles, c'est-à-dire que la loi de 1925 prévoyait d'une manière explicite l'inondation d'une partie de la région du Squatteck.

Comme la partie est comprise dans le tout et comme la rivière Touladi est située dans le comté de Témiscouata, où la province du Nouveau-Brunswick avait le droit de construire des digues ou barrages, la compagnie pouvait, aux termes de la loi, le faire, sans même que ce droit fût mentionné spécifiquement dans la loi, vu que celle-ci était rédigée en termes généraux.

La province de Québec pouvait accorder de tels droits à la province du Nouveau-Brunswick ou les refuser; elle les a accordés.

En 1925, les protestations au sujet de l'élévation du niveau des eaux se rapportaient uniquement à celui du lac Témiscouata. Personne n'a alors protesté contre la construction d'un barrage sur la rivière Touladi.

"Rien ne sert de courir, il faut partir à point".

Différences entre les lois de 1910 et de 1925

Les promoteurs de la loi de 1925 l'avaient d'abord calquée sur celle de 1910 pour la soumettre à l'assemblée législative. Si elle a subi des transformations avantageuses, M. le Dr L. J. Moreault, député de Rimouski, a droit, comme M. Jules Langlais, alors député de Témiscouata, à sa large part de mérites. On sait que M. Moreault était le frère du Révérend Chanoine Moreault, qui avait été curé de Notre-Dame du Lac et qui avait vécu ensuite à Rimouski de 1921 à 1927, comme directeur, procureur et supérieur du Séminaire. On peut raisonnablement supposer que le Dr Moreault n'a pas manqué de consulter à plusieurs reprises son digne frère, — qui demeurait dans la même ville que lui, — qui avait une grande expérience en la matière et qui pouvait lui faire des suggestions opportunes et pratiques. Le Dr Moreault a fait amender le projet de loi en conséquence de manière à ce que la loi de 1925 contienne des restrictions sauvegardant les droits des particuliers, lesquelles n'existaient pas dans la loi de 1910. La loi de 1927 n'a apporté aucune modification à la loi de 1925 sur ce point.

Le développement du pouvoir électrique du Grand Sault exige-t-il des réservoirs?

Il est arrivé une chose plutôt étrange. Un résident du comté de Témiscouata provoque une enquête, afin que la population du comté s'oppose à l'infamie projetée par la Saint-John River Storage Company. Le dictionnaire définit ainsi le mot "infamie": "flétrissure imprimée à l'honneur, à la réputation. — Action vile, honteuse". La supposée infamie en question était uniquement l'exercice d'un droit légitimement acquis. Le monsieur qui a provoqué l'enquête du Devoir, comme on le voit, ne choisit guère ses expressions et il est malheureux qu'il ne cultive pas davantage la propriété des termes.

Enfin de compte, nous aurions pu comprendre qu'on eût fait une enquête pour conclure soit que la compagnie n'avait pas obtenu le droit de construire un barrage, soit que, ayant obtenu ce droit, elle n'était pas tenue d'en user pour fonctionner normalement en toute saison de l'année.

Or, M. Benoist fait son enquête. Il se rend à Grand-Sault, et, après avoir fait une inspection apparemment complète de l'usine, écrit ce qui suit:

"Pour que l'usine du Grand-Sault ait en permanence l'eau qu'il lui faut pour fonctionner, il en faudra créer des réservoirs". (Le Devoir, 7 août 1928).

"Le Nouveau-Brunswick ne possède qu'une chose, la chute du Grand-Sault, sur le fleuve St-Jean. Normalement, il n'y a pas assez d'eau, toute l'année durant, pour justifier l'établissement d'une usine hydro-électrique. Il faut assurer d'un bord un débit régulier des eaux et, pour cela, entreprendre de grands travaux d'écluse dans le bassin du fleuve, du côté du Maine, du côté de la province de Québec ou des deux côtés à la fois". (Le Devoir, 8 août 1928).

Celui qui avait été appelé à combattre la construction d'un barrage est forcé d'admettre que la compagnie ne peut s'en passer et d'ajouter qu'il lui en faudra probablement plusieurs.

Ceci se passe de commentaires, en détruisant la portée de ses articles, mais en démontrant sa bonne foi et la mauvaise foi ou l'ignorance de celui qui avait provoqué cette enquête, qui ne tient plus debout à la suite de ces admissions candides et conformes aux faits et à la vérité.

En résumé, la province du Nouveau-Brunswick a demandé à la province de Québec des pouvoirs essentiels à l'exercice de ses opérations et que détient aujourd'hui la Saint-John River Storage Company.

Le marché conclu entre les deux provinces

De plus, en considération du droit de construire des barrages dans cette partie de la province de Québec, la province du Nouveau-Brunswick a mis à la disposition du lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec une quantité permanente de 5.000 chevaux-vapeur. Je ne discute pas la question de savoir si la compensation offerte est suffisante ou non, vu que cette loi a été adoptée par la législature de Québec quand le comté de Témiscouata était représenté à l'assemblée législative par M. Jules Langlais. Je ne blâme ni ne critique personne à ce sujet. Je n'ai rien eu à faire avec cette législation et je me contente de constater un fait accompli. La province de Québec pouvait concéder de tels droits à titre onéreux ou à titre gratuit: elle les a concédés à titre onéreux. Ce n'est ni plus ni moins qu'un contrat d'échange: la province de Québec a accordé le droit de construire des barrages et en retour la province du Nouveau-Brunswick s'est engagée à lui fournir une certaine quantité d'énergie électrique.

Que la province de Québec ait eu raison ou tort de concéder de tels droits à la province du Nouveau-Brunswick et subéquemment à la Saint-John River Storage Co., n'est plus une question à discuter. Non seulement la Saint-John River Storage Co. jouit des droits conférés par la province de Québec à celle du Nouveau-Brunswick, mais de plus, elle a acquis les droits antérieurs de la compagnie Fraser auxquels personne ne s'est jamais objecté. Si la compagnie qui possède les droits de la compagnie Fraser et de la province du Nouveau-Brunswick pour construire des barrages avait douté un seul instant de pouvoir mettre ses projets à exécution, les aurait-elle acquis?

Il ne s'agit pas de faveur maintenant que la compagnie possède ces droits que personne ne peut lui nier; c'est purement une question de justice de savoir si la compagnie peut jouir des droits qu'elle possède indubitablement. Les compagnies, qui sont une agglomération d'individus, ont-elles le droit de réclamer justice, c'est-à-dire la faculté d'exercer leurs droits ou non? Surtout dans le cas présent, la compagnie, qui se fait à l'engagement pris par la province de Québec à son égard, a fait des déboursés énormes pour développer le pouvoir hydraulique du Grand-Sault, suivant l'entente qu'elle pourrait

(Suite à la page 3)

Rhumes de Poitrine
Cèdent devant
ce traitement

Frictionnez Vicks;
mettez-en sur la
langue, laissez
fondre lentement.

VICKS
VAPORUB

Pour Tout Refroidissement

LA VENTE DES AGNEAUX
DANS LA PROVINCE
DE QUEBEC

Les cercles d'élevage de moutons ont eu une bonne saison dans la province de Québec. Les agneaux se sont vendus à prix avantageux depuis le commencement du mois d'août, et tous ceux qui ne sont pas conservés pour la reproduction auront été écoulés à bon prix avant la fin d'octobre. Cette organisation des cercles a presque entièrement révolutionné l'industrie ovine, spécialement au point de vue des agneaux de boucherie. Beaucoup de cercles commencent à expédier coopérativement au mois d'août, dès que leurs agneaux ont atteint le poids de 70 livres. L'expédition se fait à certains jours, dès que le cercle peut fournir assez d'agneaux pour remplir un ou plusieurs wagons à la station du chemin de fer. Les agneaux sont apportés par les propriétaires eux-mêmes et pesés et classés au fur et à mesure du chargement. On accepte tous les agneaux bons pour la boucherie et pesant depuis 70 livres. Les agents à commission et les salaisons sont avisés de l'arrivée de ces expéditions et sont toujours prêts à en offrir un bon prix. Grâce à ce système d'expéditions coopératives on réussit à tenir le marché pourvu de bonne viande d'agneaux de table pendant l'été et on prévient l'engorgement qui se produisait si souvent autrefois vers la fin de l'automne. La grande majorité des agneaux sont vendus aux foires et aux ventes qui se tiennent principalement dans le mois d'octobre, sous les auspices réunis des Ministères fédéral et provincial de l'agriculture. Le nombre de foires tenues de cette façon ou qui doivent encore être tenues avant la fin de la saison dépasse la centaine. On y organise des concours pour lesquels des prix en argent sont pourvus par la Division de l'industrie animale du Ministère fédéral de l'agriculture. Les agronomes et les propagandistes en industrie ovine unissent leurs efforts pour assurer le succès de ces foires, qui font connaître mieux que nulle autre initiative ne pourrait faire, la qualité des agneaux de boucherie produits sur les fermes de la province de Québec.

Remerciements pour sympathies

La famille John Franck et la famille Chenard nous prient de remercier cordialement toutes les personnes qui ont bien voulu offrir leurs sympathies à l'occasion de la mort de leur père feu Achille Chenard.

Évitez la grève des Bank-note... en faisant de la PUBLICITE

3 paquets
commodes
pour 5¢

Cherchez la sur
le comptoir
du marchand

WRIGLEY'S
P.K. Votre argent
vous en
donne plus
et aucun
argent ne peut acheter
meilleure gomme-bon-
bon à la menthe

CI 38

Le Saint-Laurent

LE BARRAGE DU TEMISCOUATA

(Suite de la page 2)

construire dans la province de Québec, aux termes de la loi, les réservoirs requis pour l'alimenter. Y en a-t-il un seul qui puisse dire en face d'une situation semblable: "la compagnie a des droits, mais nous passerons outre; les actes de la législature de Québec ne sont qu'un chiffon de papier". Si les compagnies n'ont pas droit à la justice qui doit pourtant exister pour tous, on pourrait conclure que ceux qui ont des contrats avec les compagnies ne seraient pas tenus de les respecter et de s'y conformer; et conséquemment il ne serait plus défendu de frauder les compagnies, pourvu que l'on respectât les droits des particuliers. Une théorie aussi absurde serait à l'encontre des enseignements les plus élémentaires du petit catéchisme, et fatalement destinée à produire un désordre social dont les conséquences funestes pourraient conduire bien loin.

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son

En matière temporelle, qui niera que les opinions sont libres? Chacun a le droit de taire ou d'exprimer son avis pour ou contre telle chose ou telle personne et l'on doit faire abstraction de celui qui parle, même quand il inspire le plus grand respect, pour ne considérer que la valeur des arguments apportés de part et d'autre. C'est seulement en pesant les choses, c'est-à-dire en comparant le pour et le contre de toute question qu'on doit former son opinion, de manière à pouvoir traiter, ou discuter un sujet en connaissance de cause. Agir autrement et ne considérer qu'un côté de la question en ignorant l'autre, cela s'appelle procéder par impulsion ou avec préjugés.

Ce que vaut une requête

Pendant la dernière session, au cours d'un débat à la Chambre des Communes, l'honorable M. Cardin a exprimé l'opinion suivante au sujet des requêtes portant des milliers et des milliers de signatures de protestataires contre l'annulation de la licence de radio de l'International Bible Students:

"Cependant sans vouloir dire quoi que ce soit contre les signataires de ces requêtes, pour lesquels je professe la plus grande estime, je ferai observer que quiconque possède quelque expérience de la vie publique sait combien il est facile de faire signer une requête à l'égard de n'importe quoi pour ainsi dire. Au cours de notre carrière, n'avons-nous pas tous eu connaissance de requêtes sur lesquelles étaient inscrits certains noms, pour lire les mêmes noms sur une requête réclamant exactement le contraire le lendemain matin".

Les requêtes que l'on a fait signer dernièrement dans toutes les paroisses des comtés de Témiscouata et de Rimouski pour protester contre la construction d'un barrage sur la rivière Touladi ne valent qu'en autant que tous les signataires, hommes, femmes et enfants, ont été mis au courant de tous les faits, tant d'un côté que de l'autre, pour qu'ils fussent en état d'apposer leurs noms sur ces requêtes en pleine connaissance de cause.

Leur a-t-on dit, par exemple, que cette question date de 1910? — que la province de Québec a pour la première fois concédé à la compagnie Fraser le droit de construire un barrage sur la rivière Touladi? — que cette compagnie fait la prospérité du village de Cabano, du Village Blier et même du Squat-teck? — que pendant dix-huit ans, de 1910 à 1928, la législature ou, si l'on préfère, le parlement de Québec a adopté trois lois à ce sujet, sans que ceux qui cherchent à soulever une tempête n'eussent jamais élevé la voix pour protester avant cet automne et après l'entrée en vigueur de toutes ces lois? — que la compagnie qui se propose de faire ces travaux a acheté les droits de la compagnie Fraser ainsi que ceux de la province du Nouveau-Brunswick et que la province de Québec a confirmé ce transfert l'année dernière (1927)? — qu'après avoir obtenu ces droits cette compagnie a fait des déboursés énormes pour le développement du pouvoir hydraulique et la construction d'une usine considérable au Grand-Sault? — que cette compagnie n'aurait jamais entrepris de tels travaux si elle avait prévu que l'on chercherait à mettre des entraves à l'exercice des droits qu'elle a légitimement acquis? — qu'elle ne les aurait pas entrepris non plus si elle n'avait été assurée de pouvoir construire des barrages pour l'emmagasinement de l'eau, lesquels sont essentiels pour assurer la régularité de ses opérations? — que la compagnie possède des droits indiscutables? — que les compagnies ont le même droit que les individus de réclamer pleine et entière justice? — que la province de Québec a accédé comme compensation pour le barrage une quantité d'énergie électrique de 5,000 c. v., dont notre population bénéficiera? — que ce qui est fait reste fait, mais qu'il ne s'agit plus que d'en tirer le meilleur parti? — que la compagnie cherche à causer le moins de dommages possible et qu'elle n'aiera la pleine valeur de tous les dommages qui seront inévitables? — que les colons du Squat-teck, laissés à eux-mêmes et à leur bon jugement, ne se plaindraient nullement des entreprises de la compagnie, mais seraient enchantés de vendre leurs terres à leur pleine valeur pour s'installer ailleurs? Et le reste? Et le reste? Et le reste?

Une résolution qui vient de nous être transmise par un conseil municipal du comté de Témiscouata nous démontre qu'en certains milieux on semble faire appel au sentiment plus qu'à la raison, sans faire aucun cas de cette belle vertu qu'on appelle la justice, malgré qu'elle doive avoir sa place partout.

Pourquoi j'ai combattu le bill à Ottawa

J'ai déjà expliqué longement au début de cette étude la campagne que j'ai faite à la Chambre des Communes et au Sénat pendant la dernière session contre le bill de la Saint-John River Storage Co.

M. Emile Benoist, qui a beaucoup plus d'expérience comme correspondant parlementaire que pour faire des enquêtes, écrivait ce qui suit dans *Le Devoir* du 9 août dernier:

"La compagnie est autorisée, pour assurer la permanence du fonctionnement de son usine hydro-électrique du Grand-Sault, au Nouveau-Brunswick, mais sans que rien soit autrement spécifié, à régulariser au moyen de barrages et d'écluses le débit des eaux des rivières Madawaska, Saint-François et de leurs tributaires. Il y avait eu entente à ce sujet.

AVANTAGES EXCEPTIONNELS

25 Paletots d'hiver pour hommes et garçon Spéc. ch. \$5.

Un autre lot... .. ch. \$8.95

Etoffes à manteaux pour dames .98 1.48 2.50 3.85 4.25

La balance de nos fourrures à sacrifice

Une quantité limitée de laine canadienne67 la lb.

AU MAGASIN

JOS. VIEL

336 Lafontaine

"semblait-il, entre les deux gouvernements provinciaux concernés. Le législateur fédéral n'a pas voulu intervenir pour étudier cette affaire au mérite. Il a ratifié, comme on lui demandait de le faire, les actes passés."

La compagnie demandait tout simplement au parlement fédéral de confirmer et approuver les lois qui avaient été passées par la législature de Québec en 1925 et en 1927. On nous demandait de les accepter en bloc ou de les rejeter en bloc. Le parlement fédéral ne pouvait amender ces lois passées par la législature de Québec. Au cas où une modification devenait nécessaire, il fallait que l'amendement fût voté d'abord par la législature et soumis ensuite au parlement pour être approuvé et confirmé. Après avoir étudié la question, j'arrivai à la conclusion qu'il aurait été préférable de soumettre au parlement un projet de loi distinct de ceux de la législature et qui aurait pu être amendé suivant les besoins du moment, sans qu'il fût nécessaire de recourir à d'autres corps législatifs.

Le 14 septembre 1927, j'avais été autorisé par le conseil de comté de Témiscouata à surveiller cette législation de manière à sauvegarder le mieux possible les intérêts du comté.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai étudié consciencieusement, surveillé attentivement et combattu loyalement ce bill, pendant environ quatre mois, c'est-à-dire depuis le 26 janvier dernier, date de l'ouverture de la session, jusqu'au 23 mai suivant, date à laquelle il fut adopté par le comité des chemins de fer du sénat, consacrant pratiquement tout mon temps à cet énorme travail, dont le résumé est forcément incomplet et ne donne qu'une faible idée, malgré qu'il soit suffisamment long, — d'abord, pour me conformer aux instructions du conseil de comté, telles qu'énoncées dans la résolution du 14 septembre 1927. — ensuite parce que la teneur du projet de loi me paraissait défectueuse et que j'aurais aimé avoir plus de précisions, — et enfin parce que tout corps législatif doit avoir le contrôle absolu de sa législation sans être obligé de recourir ici et là pour la modifier selon les exigences du moment.

Le 12 septembre 1928, le conseil de comté de Témiscouata a adopté une résolution qui a déjà été publiée textuellement dans les colonnes de ce journal pour me remercier du travail "conscientieux et énergique" (textuel) que j'avais fait à la Chambre des Communes, à Ottawa, lors de la discussion du bill de la Saint-John River Storage Co., pour sauvegarder les droits du comté de Témiscouata.

Pourquoi j'ai accepté d'être l'avocat de la compagnie après que la dernière loi fut entrée en vigueur

Tel qu'expliqué ci-dessus et après que les lois de Québec eussent été ratifiées par le parlement malgré mon opposition, la compagnie m'a demandé d'être son avocat dans le district. J'avais rempli à la satisfaction de mes électeurs la tâche qu'ils m'avaient confiée pour la durée de la session. Comme je l'ai déjà fait remarquer, le projet de loi était devenu la loi. J'ai consulté plusieurs de mes amis du comté avant de prendre une décision. Ils m'ont tous dit qu'il était préférable d'accepter plutôt que de laisser la chose entre les mains d'un autre avocat d'en dehors du district et qui ne connaissait pas les besoins du comté. Ils ont ajouté que je pourrais ainsi mieux faire valoir les droits de mes électeurs auprès de la compagnie.

Je n'ai pas accepté sans imposer mes conditions bien explicites à la compagnie:

1. — que les eaux du lac Témiscouata devaient rester au-dessous du niveau du printemps de manière à ne pas nuire aux industries de Cabano et des autres paroisses autour du lac Témiscouata;

2. — que les travaux de la compagnie ne devraient pas affecter le chemin de fer Témiscouata;

3. — que la compagnie devait traiter avec la plus entière justice tous mes électeurs qui pourraient subir des dommages.

Ce n'est qu'après que la compagnie eût accepté ces conditions bien claires que j'ai consenti à être son aviseur légal. Il est cependant bien entendu que si jamais elle ne respectait pas tels engagements, chose que je n'ai pas raison de supposer, je la combattrai avec toute l'énergie possible, et mes électeurs savent que je suis homme à tenir mes promesses, même au risque parfois de subir bien des ennuis personnels.

Je prie les lecteurs du *Saint-Laurent* de noter que la première démarche que j'ai faite comme aviseur de la compagnie, fut une visite, en compagnie de M. G. Gordon Gale, vice-président de la Saint-John River Storage Company, à Monseigneur l'Evêque de Rimouski pour lui demander des suggestions pratiques de manière à ce que son organisation paroissiale souffre le moins possible des entreprises de la compagnie.

(Suite à la page 11)

Ce qui se passe à Rimouski

Nous reproduisons, du *Progrès du Golfe*, l'entrefilet qui suit... convaincus que notaires et avocats de Rivière-du-Loup en apprécieront la sagesse. Le "congé" du samedi après-midi est d'ailleurs une tradition établie ici.

APRES LES NOTAIRES, LES AVOCATS

PAS DE BUREAU LE SAMEDI APRES-MIDI

Suivant l'exemple donné par messieurs les notaires, les avocats de notre ville ont décidé que dorénavant leurs études (bureaux) seraient fermées l'après-midi de CHAQUE SAMEDI de l'année.

Le public est prié de noter ce changement.

Peu nombreux, donc, seront les bureaux ouverts le samedi après-midi en notre ville: banques, bureau du protonotaire, greffe de la Cour de Circuit, études de notaires et d'avocats. Toutes ces places d'affaires seront donc closes à partir de midi, le samedi jusqu'à lundi matin.

Les clients, en y pensant bien, trouveront que la réforme a du bon. Notaires et avocats, menant une vie sédentaire, accomplissant un travail déprimant, n'ont pas trop du samedi midi au surlendemain matin, pour se remettre des fatigues de la semaine. De plus, ils ont chacun d'eux, outre les intérêts de leurs clients à surveiller leurs affaires personnelles à administrer. Puis comme ils le sont par les soins professionnels, ils n'ont guère que le samedi après-midi à consacrer à leurs problèmes domestiques.

Dans l'intérêt même de leurs clients il vult donc mieux que les professionnels susmentionnés prennent pour soi cette demi-journée afin d'être, le lundi, tout à leur clientèle.

(Progrès du Golfe, 19 oct 1928)

GRATIS

Montre-Bracelet pour dame ou monsieur, dernier modèle; pour dame avec ruban, pour homme en fantaisie, pour monsieur avec courroie de cuir GRATIS pour la vente de 16 grandes bouteilles de parfum à 25cts chacune.

PRIME SUPPLÉMENTAIRE

SPÉCIAL pour la vente des quatre premières bouteilles dans dix jours, pour dame collier de perles de satin incassable, dernier nouveauté, importé directe de Paris; pour monsieur magnifique allumeur automatique fini nickel, fort apprécié par tous les fumeurs.

Une des maisons la mieux vue au Canada

P. E. LEGARE

Dépt. des Primes
1191 WOLFE MONTREAL



MACARONI

HIRONDELLE

UNE RECETTE
DANS CHAQUE
PAQUET

NOUVELLES LOCALES

ASSEMBLEE DE LA CHORALE ST-PATRICE

L'assemblée générale annuelle des membres de la Chorale St-Patrice a eu lieu mardi soir.

Y assistaient: MM. H. P. Monsarrat, président, J. O. Lévesque, N. P. J. H. Cassista, John Hodgson, Viateur Levasseur, N. P., J. J. B. La-voie, Charles-Eugène Veilleux, Louis Pommert, Gilles Schmouth, Tancrède Roussel, Victorien Lavoie, G. Thiboutot, G. Marquis, J.-Maurice Foisy, L.-P. Bernier, Louis Marier, P. A. Caron et Emile Thériault.

Les officiers suivants ont été élus à l'unanimité:

Président M. H. P. Monsarrat; Vice-Président M. J.-O. Lévesque; N. P.; Aumônier M. le curé Philiat Roy; Directeur Artistique M. Henri Vallières; Directeur M. J. B. Lavoie; Secrétaire M. Viateur Levasseur, N. P.; Trésorier M. J.-Maurice Foisy; Conseillers: MM. Albert Boulanger, Louis Marier et Louis S. Pommert.

M. P. A. Caron ayant exprimé son désir de ne plus remplir la charge de secrétaire, ses occupations ne le lui permettant pas, il a été proposé par M. Viateur Levasseur, secondé par M. Albert Boulanger et adopté unanimentement:

"Que La Chorale, tout en acceptant les raisons de M. Caron, lui exprime ses regrets et le remercie du dévouement qu'il a toujours apporté dans l'exercice de ses fonctions"

MARIAGE LESSARD-OUELLET

A Chicoutimi, samedi soir, à 8.30 heures, a été béni le mariage de mademoiselle Gabrielle Lessard, fille de feu M. Théodule Lessard, contracteur, de Montréal, et de feu madame Lessard, avec M. J.-Gaston Ouellet, fils de M. E. Fortunat Ouellet, de Rivière-du-Loup.

M. Tancrède Villeneuve, gérant de l'Hôtel Chicoutimi, servait de témoin à M. Ouellet, et M. Jos. Desbiens accompagnait mademoiselle Lessard.

Les nouveaux époux sont partis immédiatement après la cérémonie pour leur voyage de noces, à Rivière-du-Loup, Montréal et Toronto.

Nos meilleurs vœux les accompagnent.

Madame Epiphane Roy, de St-Epiphanie, était l'hôte de M. et madame Georges Michaud, de St-Ludger, ces jours derniers.

Que le public de Rivière-du-Loup n'oublie pas de profiter des spéciaux que j'offre cette semaine, à des prix excessivement bas. **JOS. RHEAUME**, 119 rue Lafontaine.

—**M. P.-E. King**, de Sherbrooke est en ville pour quelques jours, en visite chez des amis.

Mesdemoiselles Anne-Marie Laforest et Nora Caron, de Québec, étaient à Rivière-du-Loup hier.

RAJEUNI DE CINQUANTE ANS

"J'ai 78 ans," écrit M. Chas. Sim-pig de Denver, Colo. "Il y a un an, mes jambes devinrent si faibles que je marchais comme une personne ivre. Je fis l'emploi du Novoro du Dr Pierre et je puis maintenant marcher aussi droit qu'il y a cinquante ans". Ce remède herbeux bien connu est un excellent tonique pour les personnes âgées. Il est vendu directement mais pas dans le commerce de drogues. Ecrire au Dr Peter Fahney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.

Au Théâtre Princesse

Toute la semaine du 12 novembre 1923

Toute la semaine du 12 novembre

LA CIE FRANCAISE D'OPERETTE et D'OPERA COMIQUE se fera entendre dans le répertoire suivant

- La Cocarde de Mimi Pinson
- Les Saltimbanques
- La Fille du Tambour Major
- Le Grand Mogol
- Les Cloches de Corneville
- Le Barbier de Séville.

La vente des billets commencera lundi le 5 novembre et se continuera tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir, au contrôle du Théâtre ou par Téléphone.

Pour accomoder les personnes des paroisses environnantes, la Direction a pris des arrangements avec le Garage Central, situé rue Lafontaine, près du Théâtre, afin que les automobiles puissent être placées dans un garage chauffé, et cela pour la modique somme de 25c.

Feu Madame F.-H. Levasseur

A Québec, jeudi matin, est décédée, à l'âge de 46 ans, madame F. H. Levasseur, née Anna Pelletier.

Ses funérailles auront lieu en la basilique de Québec, lundi matin.

Elle était la fille de feu N. G. Pelletier, de cette ville. Lui survivent son mari, et deux enfants, Louis et Simonne; sa mère madame N. G. Pelletier, de Montréal; cinq frères

MM. Georges Pelletier, administrateur et rédacteur du *Devoir*, Charles Pelletier, courtier; Dominique Pelletier, notaire, Achille Pelletier, de cette ville, et Rosaire Pelletier, banquier, de Montréal. Elle était la sœur de madame (Dr) H. Lebel, de Montréal, et de mesdemoiselles Virginie et Caroline Pelletier, de Montréal. Elle était aussi la belle-sœur de M. Edgar Levasseur, de Rivière-du-Loup.

"Le Saint-Laurent" prie la famille en deuil d'accepter ses vives sympathies.

Banquet de l'Unité Sanitaire

Jeudi prochain, au Manoir, aura lieu un dîner-causerie organisé par l'Unité Sanitaire.

Cette réunion a pour but de faire connaître l'Unité Sanitaire, son travail depuis sa fondation, ses manières de procéder pour améliorer la santé publique et diminuer la mortalité.

Les six membres actifs de cette organisation, dans leurs relations continues avec toutes les parties du comté, n'ont certes pas manqué d'y recueillir des chiffres et des renseignements intéressants.

S. G. Mgr Courchesne, évêque de Rimouski, sera présent à ce dîner-causerie.

CHIC MARIAGE

Mercredi le 25 octobre, M. le curé Thibaudeau bénissait le mariage de M. John Cutnam, fils de M. Johnny Cutnam, avec Mlle Ernestine Lévesque, fille de M. Désiré Lévesque, de cette ville. M. Cutnam servait de témoin à son fils et M. Lévesque accompagnait sa fille.

La mariée portait une toilette bleu nuit, avec fourrure. Son bouquet était composé de roses "American Beauty".

Après la cérémonie le déjeuner fut servi chez M. Lévesque.

M. et Mme Cutnam sont partis sur l'Express Maritime, pour un voyage à Montréal, Ottawa et Ste-Anne de Beaupré.

INCENDIE

Un incendie s'est déclaré hier après-midi, vers 4.30 heures, dans un hangar appartenant à M. Ovide Laplante, situé en arrière de la Frasersville Drug. La prompt intervention de nos pompiers a vite maîtrisé l'incendie. Les pertes sont évaluées à \$400.00

AVIS

A partir du 1er novembre mon magasin sera réouvert au No 74 rue Témiscouata.

J'ai un assortiment très complet de chapeaux, bas, gants, coupons à la livre, ouvrages estampés pour broderies, articles de toilette de la marque California Perfume etc., etc.

Vous remerciant pour l'encouragement que vous m'avez déjà donné, je sollicite une nouvelle visite.

Mlle ALICE DIONNE, modiste 74, rue Témiscouata, St-Ludger, Rivière-du-Loup

ST-MODESTE

M. et Mme Jacques Thériault sont revenus d'un voyage aux Etats-Unis. Ils ont visité plusieurs villes américaines.

St-Eloi

DECES

Le 1 Octobre M. et Mme Hormisdas Ouellet avaient la douleur de perdre leur plus jeune fils Joseph Hermel âgé de quatre mois.

DEPARTS

—M. J.-Bte Labrie cultivateur, a vendu sa propriété à son frère M. Isidore LaBrie, pour aller demeurer à St-Octave de Dusquet, environ trente milles de Québec, où il a acquis une propriété d'une valeur de \$1800. Nous lui souhaitons bien du succès.

—M. Hormisdas Ouellet a vendu sa propriété à son voisin M. François Tardif au prix de \$12,000. Il va demeurer à Trois-Pistoles où il a acheté l'écurie avec résidence de feu M. Ludger Côté, au prix de \$600. afin de continuer le commerce de chevaux sur une grande échelle. Nous lui souhaitons succès.

Ces deux départs causent de vifs regrets à la population, car c'étaient des citoyens bien estimés.

DIVERS

—Etaient en visite chez M. J. A. pril, Mme Eugène Côté, Mme Henri Talbot, Mlle Germaine et Joseph S. Côté, de l'Isle-Verte.

—Mme Vve Xavier Lévesque ainsi que ses deux filles Mlles Anna et Jeanne Lévesque, Mlle Mathilde Paradis et M. Victor Belzil, de Trois-Pistoles étaient en visite chez M. Eugène Côté.

—Mlle Eléonore Pelletier, de Rivière-du-Loup était en promenade chez M. Pierre Laplante.

—M. et Mme Mathias Michaud M. et Mme Frédéric Michaud étaient en promenade chez Mme C. Godbout



Nouveau gérant du Château Frontenac

M. J. JOHNSON, qui était depuis quelques années assistant-gérant du "Château Frontenac", à Québec, a été chargé de l'administration complète de cet hôtel depuis le 1er novembre. Il remplace M. B. A. Neale, nommé gérant du nouvel hôtel "Royal York", que le Pacifique Canadien fait actuellement construire à Toronto.

M. Johnson entra au "Château Frontenac" comme commis en 1920. Il est très estimé de tous ceux qui fréquentent le luxueux hôtel québécois et jouit surtout d'une grande popularité auprès de la population locale.

la semaine du 14 octobre.

—Mme Elzéar Dumas, Mme L. P. Côté, Mlles Marcelle et Florence, et M. Maurice Dumas, Mlle Thérèse April, étaient de passage à St-Jean-de-Dieu le 14 octobre.

—M. Joseph Lévesque, des Etats-Unis, est en promenade chez son père M. Narcisse Lévesque.

—M. Arthur Godbout est parti le 20 octobre pour Rivière-Bleue.

—Mme Vincent Damours, de Trois-Pistoles, passent quelques jours chez sa soeur Mlle Elise LaBrie.

—M. Philippe Damours, de Trois-Pistoles, était ici dernièrement.

—Etaient en visite chez M. C. LaFrance, Mlles Lucienne et Jeannette Marmen, MM. Rino Thibault Lucien Lemieux.

—M. et Mme Willy Lindsay étaient en promenade ici la semaine dernière.

—Mlle Alma Ouellet est de retour d'un voyage d'une quinzaine à Ste-Rose.

—Mlle Robertine Lévesque est partie avec son frère Joseph pour les Etats-Unis où ils passeront l'hiver.

—M. Léo Côté est de retour de Grand-Bay où il était depuis quelques temps.

—M. Joseph LaFrance, de Montréal était ici la semaine dernière, l'hôte de Mme C. Godbout.

—Etaient en visite chez M. Elzéar Dumas: M. et Mme Henri Dumas

M. et Mme Jos. Dautouil, de St-Jean-de-Dieu, M. Hébert Rioux, Mlles Eva Blanche, Eveline Dumas, de Rivière-du-Loup.

Je recevrai dans quelques jours un char de beau blé à engrais que je vendrai à

\$2.50

le cent livre

Prix Spéciaux
POUR Les MARCHANDS

J'ai aussi en magasin une très belle ligne de **BISCUITS** aux prix de **11c. 12c. et 15c.** POMMES, etc.

Une visite est sollicitée

J. L. MARIER

RIVIERE-DU-LOUP, Station.

LA CARTE DE VISITE



Jean Ayger

ELLE PARLE

POUR VOUS

Faite d'ivoirine ou de toile, toujours prête, toujours blanche, ayez-la sous la main. Sur le voyage donnez-la à vos amis, à vos nouvelles connaissances. Qu'elle accompagne les cadeaux de fête, d'anniversaire, de noce, de nouvel an. Elle est utile en tout temps. Ne soyez pas homme, femme ou jeune gens sans CARTE DE VISITE faites par...

L'IMPRIMERIE DU "SAINT-LAURENT"

234 Lafontaine - Rivière-du-Loup, Qué.

QUALITE — SERVICE — SATISFACTION

BOULANGEZ VOTRE PROPRE PAIN

LES GALETTES DE LEVAIN ROYAL

LA QUALITE PLUS ELEVEE POUR AU-DELA DE 50 ANS.

LE PAIN DOMESTIQUE EST LE MEILLEUR DE TOUT



EXPOSITION DE LA SOCIETE D'AGRICULTURE DIV. A DU COMTE DE TEMISCOUATA

Tenue à l'Isle-Verte les 18 et 19 septembre 1928

Autres races pures

1 cochet et deux poulettes
1er prix: 1.00, M. Antonio Caillouette, St-Arsène; 2e: 0.75, M. l'abbé J. M. Roussel, curé, St-Paul de la Croix.

Volailles Plymouth Rock Bassées

1 coq et 2 poules
1er prix: 1.00, M. Arthur Pettigrew, Isle-Verte; 2e: 0.75, M. Félix Gagnon, Cacouna; 3e: 0.50, M. Camille Thériault, Isle-Verte; 4e: 0.25 M. Antonio Caillouette, St-Arsène.

Autres races pures

1 coq et 2 poules
1er prix: 1.00, M. Antonio Caillouette, St-Arsène.

Volume offert par le député, M. Pouliot, pour volailles et gagné par M. Antonio Caillouette, de St-Arsène.

Dindes, 1 couple

1er prix: 1.00, M. Joseph Rioux, Rivière-du-Loup; 2e: 0.75, M. l'abbé J. M. Roussel, curé, St-Paul de la Croix; 0.50, prix spécial offert par le député, M. Casgrain, pour dindes, gagné par l'abbé Roussel; 3e: 0.50 M. Arthur Pettigrew, Isle-Verte.

Lapins, 1 couple

1er prix: 1.00, M. Dr Labelle, Rivière-du-Loup; 2e: 0.75, M. J. T. Bertrand, Isle-Verte; 3e: 0.50, M. Amédée Rioux, Trois-Pistoles; 4e: 0.25, M. Omer Belzile, Trois-Pistoles.

Pigeons, v couple

1er prix: 1.00, M. Joseph Rioux, (Eug.) Trois-Pistoles.

LEGUMES

Betteraves

1er prix: 0.75, Mme Philippe Michaud, Isle-Verte; 0.25, Spécial de la Maison Dupuis & Frère, Montréal, Mme Michaud; 2e: 0.50, M. Philias Caillouette, St-Arsène; 3e: 0.25, M. Antonio Caillouette, St-Arsène; 4e: 0.25, M. Gustave Dionne, St-Arsène; 5e: 0.25, M. Didyme Marquis, Isle-Verte.

Betteraves (Classe 2)

1er prix: 0.75, M. Bruno Belzile, Trois-Pistoles; 2e: 0.50, M. Eugène Dubé, Isle-Verte; 3e: 0.25, Mme Vve Auguste Côté, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Joseph Michaud, (Village) Isle-Verte; 5e: 0.25, Mme Marc Roy, Isle-Verte.

Carottes

1er prix: 0.75, Mme Joseph Michaud (village) Isle-Verte; Spécial de la Maison Dupuis, 0.25, à Mme Michaud, 2e: 0.50, Mme Arsène; 3e: 0.25, M. Amédée Michaud, Cacouna; 4e: 0.25, M. Philias Caillouette, St-Arsène.

Choux d'hiver

1er prix: 0.75, M. Pierre Beaulieu, Isle-Verte; 0.25, prix spécial de la Maison Dupuis, M. Pierre Beaulieu; 2e: 0.50, Mme Vve Alphonse Pelletier, Trois-Pistoles; 3e: 0.25, Mme Philippe Michaud, Isle-Verte.

Choux d'été

1er prix: 0.75; M. Gustave Dionne, St-Arsène; Spécial de la Maison Dupuis, 0.25, M. Dionne; 2e: 0.50, Mme Vve Alexis Pettigrew, Isle-Verte; 3e: 0.25, Mme Marc Roy, Isle-Verte.

Choux de Siam

1er prix: 0.75, Mme Emile Pelletier, Isle-Verte; Spécial de la Maison Dupuis, 0.25, Mme Pelletier; 2e: 0.50, M. Antonio Caillouette, St-Arsène; 3e: 0.25, M. Gustave Dionne, St-Arsène.

Courges

1er prix: 0.75, M. Willie Talbot, Isle-Verte; 2e: 0.50, M. Antonio Caillouette, St-Arsène; 3e: 0.25, M. Alexis Malenfant, St-Paul.

Concombres

1er prix: 0.75, M. Alexis Malenfant, St-Paul de la Croix; 2e: 0.50, Mme Vve Auguste Côté, Isle-Verte; 3e: 0.25, M. Alphonse Dion, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Charles Beaulieu, Isle-Verte.

Fèves, en pot

1er prix: 0.75, Mme Vve Alexis Pettigrew, Isle-Verte; 2e: 0.50, Mme Joseph Michaud, Isle-Verte; 3e: 0.25, Mme Camille Thériault, Isle-Verte.

Fèves en gousse

1er prix: 0.75, M. Amédée Michaud, Cacouna; 2e: 0.50, Mme Chs Beaulieu, Isle-Verte; 3e: 0.25, M. Emile Albert, Isle-Verte.

Oignons blancs

1er prix: 0.75, Mme Camille Thériault, Isle-Verte; Spécial de la Maison Dupuis, 0.25, Mme Thériault; 2e: 0.50, M. Xavier Michaud, St-Arsène; 3e: 0.25, M. Philias Caillouette, St-Arsène; 4e: 0.25, M. Cyrille Dubé, Isle-Verte.

Oignons blancs classe 2

1er prix: 0.75, M. Didyme Marquis, Isle-Verte; 2e: 0.50, Mme Philippe Michaud, Isle-Verte; 3e: 0.25, Mme John Irvine, Isle-Verte.

Oignons rouges

1er prix: 0.75, Mme Charles eBeaulieu, Isle-Verte; 2e: 0.50, M. Félix Gagnon, Cacouna; 3e: 0.25, Mme Philippe Michaud, Isle-Verte.

Oignons à patates

1er prix: 0.75, Mme Camille Thériault, Isle-Verte; 2e: 0.50, M. Gustave Dionne, St-Arsène; 3e: 0.25, M. J. T. Bertrand, Isle-Verte; 4e: 0.25, M. Marc Roy, Isle-Verte.

Poireaux

1er prix: 0.75, M. Willie Talbot, Isle-Verte; 2e: 0.50, M. Louis Jos. Beaulieu, Trois-Pistoles; 3e: 0.25, Mme Charles Beaulieu, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Vve Auguste Côté, Isle-Verte.

Tomates

1er prix: 0.75, Mme Vve Alexis Pettigrew, Isle-Verte; 2e: 0.50, Mme Philina Michaud, Isle-Verte; 3e: 0.25, Mme Emile Albert, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Vve Auguste Côté, Isle-Verte.

Tomates à confiture

1er prix: 0.75, M. Louis Jos. Beaulieu, Trois-Pistoles; 2e: 0.50, M. Willie Talbot, Isle-Verte; 3e: 0.25, Mme

"Bonjour" et "Bonne Santé" SHREDDED WHEAT



vous donne un régal au déjeuner et vous vous en ressentez toute la journée. Nourrissant, très digestible, savoureux. Avec soupe, entremets ou salade—TRISCUIT. Fait par The Canadian Shredded Wheat Company, Ltd.

Philippe Michaud, Isle-Verte.
Citrouilles
1er prix: 0.75, Mme Vve Auguste Côté, Isle-Verte; 2e: 0.50, M. Alphonse Dion, Isle-Verte; 3e: 0.25, M. J. Edmond Rioux, St-Arsène; 4e: 0.25, M. Philias Caillouette, St-Arsène.
Choux-fleurs
1er prix: 0.75, M. Louis Jos. Beaulieu, Trois-Pistoles; 2e: 0.50, M. Gustave Dionne, St-Arsène.
Racines fourragères, Betteraves
1er prix: 1.00, M. Félix Gagnon, Cacouna.
Choux de Siam
1er prix: 1.00, M. Xavier Michaud, St-Arsène; 2e: 0.75, M. Félix Gagnon, Cacouna; 3e: 0.50, M. Gustave Dionne, St-Arsène.
Carottes
1er prix: 1.00, M. Félix Gagnon,

Cacouna; 2e: 0.75, M. Arsène Pelletier, St-Arsène.
Gerbe d'avoine
1er prix: 1.00, M. Jean Bte Bouchard, Isle-Verte.
CONFECTION AU METIER ET A LA MAIN
Bas de laine à la main
1er prix: 1.00, Mme Jules Pelletier, Isle-Verte; 2e: 0.75, Mme Vve Alphonse Pelletier, Trois-Pistoles; 3e: 0.50, Mme Bruno Belzile, Trois-Pistoles.
Bas de laine au moulin
1er prix: 1.00, Mme Lazare Caron, Isle-Verte; 2e: 0.75, Mme Alexis Malenfant, St-Paul de la Croix; 3e: 0.50, Mme Didyme Marquis, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Pierre Beaulieu, Isle-Verte; Prix spécial de M. le Député Casgrain, à Mlle Morency, (suite à la page 6)

Tabac COMME PAPA
Purement Canadien

Le tabac idéal pour le connaisseur, sain et hygiéniquement traité, exempt de nicotine verte, de cotons et poussière; d'un arôme qui plaît aux fumeurs les plus recherchés dans leurs goûts. Empaqueté à l'état requis. En vente chez les détaillants qui aiment à voir grandir leur clientèle en leur servant un tabac de qualité.

Compagnie de Tabac Terrebonne, Terrebonne, Qué.
Formez les mots "Comme Papa". Portez attention à notre coupon "Spécial Surprise". Demandez notre catalogue de primes.

Revue d'actualité Frontenac par F. LeMessurier.

L'événement sportif capital de la semaine fut le "knockout" sensationnel administré par AL. Foreman au champion canadien "Kid Roy".

Mais le plus grandiloquent fut celui qui couronna la campagne électorale dans le quartier Ste-Marie, où le Maire Houde sortit triomphateur populaire!

Un distingué personnage l'Hon R. B. Bennett chef du parti conservateur du Canada nous a rendu visite cette semaine.

On dit que les joueurs de hockey se sont maintenus en forme en jouant au golf cet été — et que l'on a commencé à faire la glace au Forum — de sorte qu'il y aura du nouveau sous peu.

Enfin voilà de la vraie glace!

Le maire Camilien Houde élu député de la division Ste-Marie Montréal à la législature de Québec.

Mais Drouin a remporté Québec Est pour les Libéraux.

Nous allons entrer dans la semaine des Charités Affiliées — Donnons tant que nous pouvons!

De quoi vous intéresser



Frontenac Export Ale

Exposition de la Société d'Agriculture Div. A du comté de Tém.

(suite de la page 5)

0.50, St-Paul de la Croix.

Camisoles et caleçons en laine
1er prix: 1.00, Mme Bruno Belzile Trois-Pistoles; 2e: 0.75, Mme Pierre Beaulieu, Isle-Verte; 3e: 0.50, Mme Camille Thériault, Isle-Verte.

Chandails tricotés à la main
1er prix: 1.00, Mme Marc Roy, Isle-Verte; 2e: 0.75, Mme Jean-Bte Label, St-Arsène; 3e: 0.50, Mme Vve Auguste Côté, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Joseph Rioux, (Ludger) Isle-Verte.

Chandail en laine commerciale
Prix spécial de M. le député Casgrain, à Mme Emile Albert, 0.50, Isle-Verte.

Catalogne de plancher
1er prix: 1.00, Mme Alexis Malenfant, St-Paul de la Croix; 2e: 0.75, Mme Alphonse Rioux, Trois-Pistoles; 3e: 0.50, Mme Vve Auguste Côté, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Jean-Bte Label, St-Arsène.

Catalogne de lit
1er prix: 1.00, Mme Alphonse Rioux, Trois-Pistoles; 2e: 0.75, Mme Joseph Ouellet, Trois-Pistoles; 3e: 0.50, Mme Philippe Michaud, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Louis Jos. Beaulieu, Trois-Pistoles.

Couvertes en laine du pays
1er prix: 1.00, Mme Arsène Pelletier, St-Arsène; Prix spécial de la Maison Dupuis, Montréal, à Mme Arsène Pelletier, 0.50; 2e: 0.75, Mme Alphonse Rioux, Trois-Pistoles; Prix spécial de la Maison Dupuis à Mme Rioux, 0.50; 3e: 0.50, Mme Vve Alphonse Pelletier, Trois-Pistoles; 4e: 0.25, Mme Georges Dionne, Cacouna.

Couvertes pour chevaux
1er prix: 1.00, Mme Félix Dubé, Isle-Verte; Prix spécial de la Maison Dupuis, à Mme Dubé, 0.50; 2e: 0.75, Mme Charles J. Michaud, Isle-Verte; Prix spécial de la Maison Dupuis, à Mme Michaud, 0.50; 3e: 0.50, Mme Lazare Caron, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Cyrille Dubé, Isle-Verte.

Draps en toile du pays
1er prix: \$1.00, Mme David Caron, St-Paul de la Croix; Prix spécial de la Maison Dupuis, à Mme Caron, 0.50; 2e: 0.75, Mme Omer Belzile, Trois-Pistoles; 3e: 0.50, Mme Jean-Bte Caron, (Ephrem) St-Paul; 4e: 0.25, Mme Léon Roy, Cacouna.

FATHER JOHN'S MEDICINE
PLUS DE 70 ANS DE SUCCES

Etouffe foulée du pays
1er prix: 1.00, Mme Amédée Michaud, Cacouna; 2e: 0.75, Mme Joseph Ouellet, Trois-Pistoles; 3e: 0.50, Mme Jean Bte Label, St-Arsène; 4e: 0.25, Mme Jean Parent, Trois-Pistoles.

Etouffe en laine à robe
1er prix: 1.00, Mme Jean Parent Trois-Pistoles; 2e: 0.75, Mme Amédée Michaud, Cacouna; 3e: 0.50, Mme Eugène Dubé, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Camille Thériault, Isle-Verte.

Flanelle laine unie ou croisée, Blanche
1er prix: 1.00, Mme Joseph Ouellet, Trois-Pistoles; 2e: 0.75, Mme Jean Parent, Trois-Pistoles; 3e: 0.50, Mme Alph. Rioux, Trois-Pistoles; 4e: 0.25, Mme Charles J. Michaud, Isle-Verte.

Flanelle laine et coton blanche
1er prix: 1.00, Mme Jean Parent Trois-Pistoles; 2e: 0.75, Mme Alph. Rioux, Trois-Pistoles; 3e: 0.50, Mme Jules Pelletier, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Didyme Marquis, Isle-Verte.

Ceinture en laine
1er prix: 1.00, Mme Vve Auguste Côté, Isle-Verte; 2e: 0.75, Mme Luc Marquis, Isle-Verte; 3e: 0.50, Mme Pierre Beaulieu, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Didyme Marquis, Isle-Verte.

Flanelle laine de couleur
1er prix: 1.00, Mme Vve Alph. Pelletier, Trois-Pistoles; 2e: 0.75, Mme Joseph Ouellet, Trois-Pistoles; 3e: 0.50, Mme David Caron, St-Paul de la Croix; 4e: 0.25, Mme Jean Parent, Trois-Pistoles.

Flanelle laine et coton, couleur
1er prix: 1.00, Mme Alph. Rioux, Trois-Pistoles; 2e: 0.75, Mme Vve Auguste Côté, Isle-Verte.

Fil de lin en écheveau
1er prix: 1.00, Mme Jean Parent, Trois-Pistoles; 2e: 0.75, Mme Chs. Rioux (fils Jules) Trois-Pistoles; 3e: 0.50, Mme Vve Aug. Côté, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Luc Marquis, Isle-Verte.

Gants et mitaines tricotés

1er prix: 1.00, Mme Pierre Beaulieu, Isle-Verte; 2e: 0.75, Mme Félix Dubé, Isle-Verte; 3e: 0.50, Mme Vve Alph. Pelletier, Trois-Pistoles; 4e: 0.25, Mme Omer Belzile, Trois-Pistoles.

Jupe en laine
1er prix: 1.00, Mme Jean-Bte Label, St-Arsène; 2e: 0.75, Mme Pierre Beaulieu, Isle-Verte; 3e: 0.50, Mme Didyme Marquis, Isle-Verte; 0.25, Mme Léon Roy, Cacouna; 0.50, Mme Jean Parent, (spécial) Trois-Pistoles.

Laine du pays
1er prix: 1.00, Mme Vve Auguste Côté, Isle-Verte; 2e: 0.75, Mme Chs. J. Michaud, Isle-Verte; 3e: 0.50, Mme Georges Dionne, Cacouna; 4e: 0.50, Mme Camille Thériault, Isle-Verte; Mme Pierre Beaulieu, (spécial) M. le député Casgrain, 0.25, Isle-Verte.

Nappe en toile du pays
1er prix: 1.00, Mme Téléphore Lavoie, Isle-Verte; Prix spécial de la Maison Dupuis, Montréal, Mme Lavoie, 0.50; 2e: 0.75, Mme Jean Parent, Trois-Pistoles; 3e: 0.50, Mme Amédée Michaud, Cacouna; 4e: 0.50, Mme Marc Roy, Isle-Verte; Mme Alph. Pelletier, spécial, M. le député Casgrain, 0.25c. Trois-Pistoles.

Rug en grenouille
1er prix: 1.00, Mme Louis Jos. Beaulieu, Trois-Pistoles; 2e: 0.75, Mme Alph. Rioux, Trois-Pistoles; 3e: 0.50, Mme Philippe Michaud, Isle-Verte; 4e: 0.50, Mme Chs. Rioux, (f. Jules) Trois-Pistoles; Mme Léon Roy, spécial, M. le député Casgrain, 25c., Cacouna.

Rug en laine
1er prix: 1.00, Mme Ernest Roy, Rivière-du-Loup; 2e: 0.75, Mme Emile Pelletier, Isle-Verte; 3e: 0.50, Mme Chs.-J. Michaud, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Jos. Rioux, (f. Eug.) Trois-Pistoles. Prix spécial de \$5.00 donné par M. Ph. Pouliot, président de la société, gagné par Mme Ernest Roy; \$3.00: Mme Emile Pelletier; \$1.00: Mme Chs. Michaud; \$1.00.

Toile du pays
1er prix: 1.00, Mme Vve Alph. Pelletier, Trois-Pistoles; spécial de la Maison Dupuis, 50c. à Mme Pelletier; 2e: 0.75, Mme Georges Dionne, Cacouna; 3e: 0.50, Mme Jean-Bte Caron, (f. Ephrem) St-Paul de la Croix; 4e: 0.25, Mme Jean Parent Trois-Pistoles.

Couverte de voitures
1er prix: 1.00, Mme Jean Bte Label, St-Arsène; Spécial de la maison Dupuis, 0.50. Mme Label; 2e: 0.75, Mme Chs. J. Michaud, Isle-Verte; Spécial de la maison Dupuis, 0.50, Mme Michaud; 3e: 0.50, Mme Philippe Michaud, Isle-Verte; 4e: 0.25, Mme Camille Thériault, Isle-Verte.

Habit complet en étoffe du pays
1er prix: 3.00, Mme Amédée Michaud, Cacouna; 2e: 2.00, Mme Elz. Rioux, St-Jean-de-Dieu; 3e: 1.00, Mme Camille Thériault, Isle-Verte.

OUVRAGE DE FANTAISIE
Broderie blanche
1er prix: 1.00, Mlle Lucienne Irvine, (Anglaise), Isle-Verte; 2e: 0.75, Mlle Lucienne Irvine, (Richelieu) Isle-Verte; Prix spécial de M. le député Casgrain 0.50, Mlle Rioux (fille Edmond), St-Arsène.

Le plus beau choix de Monuments Funéraires et Pierres Tombales

CHEZ: **BEAUDET & CIE**
Mont-Joli, Que.

Pierres tombales de tous modèles fabriquées avec le célèbre marbre du Vermont. Monuments de tous modèles et toutes dimensions en marbre blanc, bleu ou veiner, en granit canadien, gris rouge ou noir; en granit européen de toutes couleurs.

STATUES ARTISTIQUES
En marbre de Carara Italie Le tout fabriqué par des ouvriers de grande expérience dont l'ouvrage vous est garanti. Demandez notre catalogue gratis.

Beudet & Cie
Mont-Joli, P. Q.
Messieurs,
Etant intéressé dans l'achat d'un... veuillez m'envoyer des vignettes de quelques-uns de vos modèles.
NOM.....
ADRESSE.....

Balance de stock

Il me reste encore deux beaux sets de harnais doubles de travail. Harnais bouclés en cuivre, forts, bien confectionnés avec le meilleur cuir. Aussi boucles, et couvertes pour chevaux.

Ces articles seront vendus à bas prix vu mon changement de commerce.

Sellier ayant besoin d'outillage et cheval artificiel, pourra s'adresser à J. D. LEVESQUE, BOUCHER Ancien poste: 230 Lafontaine, Rivière-du-Loup, Centre. B. P. 89, 4 fs

Souvenez-vous que la nature nous a donné deux oreilles et une seule bouche, pour nous apprendre qu'il faut plus écouter que parler.

Avis aux amateurs de musique religieuse

Monsieur l'abbé J. O. Gamache, du diocèse de Rimouski, publiera dans quelques jours un morceau religieux: "O Salutaris" à une voix et le même à 4 voix mixtes avec accompagnement d'orgue ou d'harmonium. Ce morceau assez facile, sera à la portée des choeurs paroissiaux et des maisons d'éducation. Il sera en vente chez les principaux marchands de musique à Montréal et chez l'auteur à Ste-Angèle. On pourra se procurer à 0.35 le morceau composé pour une voix et 0.65 pour 4 voix mixtes.

Evitez la grève des bank... notes En faisant de la PUBLICITE

Attention! Attention!

Notre vente se poursuit toujours et nous avons de nouveaux bas prix pour des marchandises nouvellement reçues.

- Bloomers ouatés pour Dames .54
- Bas cachemire tout laine Noirs, haut élastique .89
- Bas cachemire tout laine couleur haut élastique .98
- Camisoles tout laine pr Dames 1.10
- Toile à rouleau encore à .10
- N'oubliez pas notre serge pour robes tout laine, toutes les couleurs aux nouveaux bas prix de - - la verge .54
- Breeches khaki pour hommes 1.49
- Bas Golf tout laine39
- Couvre-pieds blancs 80 x 90 2.50

N'oubliez pas en venant au magasin de visiter le 2ème étage où tous les spéciaux sont exposés.

Réduction sur toutes les lignes d'Epicerie et Peintures chez

J. E. PINEAU

MAGASIN GENERAL RIVIERE-DU-LCUP

"Aussi pur que l'air des Montagnes"

Ceux qui sont dehors à la journée ont besoin d'une boisson qui les reconforte. Ils préfèrent le Gin Canadien Croix d'Or parce qu'il est bienfaisant et pur comme l'air des montagnes.

Gin Canadien Melchers Croix d'or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

TROIS GRANDES DE FLACONS:
Gros: - 40 onces \$3.65
Moyens: 26 onces 2.55
Petits - 10 onces 1.10

MELCHERS DISTILLERY CO. LIMITED, MONTREAL

Tabac à Pipe Master Mason

En paquets et en boîtes métalliques d'une demi-livre
Mélange de tabacs très savoureux et très doux.

Imposantes funérailles

Mardi le 23 octobre en l'église de St-Ludger ont eu lieu les imposantes funérailles de Marie Yvonne Pelletier, épouse de sieur Léon Couillard. La levée du corps fut faite par le Rév. M. Léonce Vézina, curé de la paroisse. Le service fut chanté par l'abbé Alcide Couillard, beau-frère de la défunte, vicaire de la cathédrale de Rimouski, assisté comme diacre de l'abbé Alphonse Pelletier, vicaire à St-Patrice et de Armand Paris, vicaire à St-François-Xavier, comme sous-diacre. Pendant le service des messes furent dites aux autels latéraux par l'abbé Alphonse Marcoux, vicaire de la paroisse et l'abbé Wilfrid Gendron, professeur au collège de Ste-Anne, et enfant de la paroisse. On remarquait au chœur M. le curé Vézina et l'abbé Stanislas Roy curé de St-Hubert.

Pour la circonstance l'église avait revêtu ses plus beaux ornements de deuil et une foule immense était venue rendre un dernier hommage à la regrettée défunte.

Le chant était exécuté par la chorale des hommes et la maîtrise des élèves du collège St-Ludger.

Pendant le service des soli appropriés ont été très bien rendus. Le chœur de chant était sous la direction du Rév. F. François.

Les porteurs étaient les quatre beaux-frères de la défunte: Oscar, Aimé, Armand et Joseph Couillard. Les porteurs d'honneurs étaient Philippe Raymond, Jos. Pelletier, Emile Lévesque, J.-Bte Pelletier.

Le deuil était conduit par son époux sieur Léon Couillard, ses frères Jérémie et Albert Pelletier, ses sœurs Marie-Louise et Marguerite Pelletier, son beau-père, sieur P. Edouard Couillard, ses belles-sœurs Marie-Jeanne et Aline Couillard ainsi que par ses oncles et tantes.

Dans le cortège on remarquait MM. et Mme Jérémie Bérubé, Ludger Bérubé, Arthur Pelletier, de St-Ludger, MM. et Mmes Georges Pelletier, St-Antoine, Jean-Bte Bérubé, Alcide Bérubé, Emile Bérubé, Narcisse Bérubé, Alfred Bérubé, de St-Modeste, M. Jos. Bérubé, St-Jasques N. B., Mme Pascal Bérubé, N.-D. du Lac, Jos. Couillard, N.-D. du Lac, Aimé Couillard, Mlle Emélie Couillard, M. et Mme Samuel Lebel, Mlle Edith Lebel, M. et Mme Jean-Bte Dumont, M. et Mme Emile Lebel, M. Auguste Soucy, Cacouna, M. et Mme Alfred Michaud, de St-Arsène, M. et Mme Alfred Des chènes, St-Antoine, M. J. C. Bérubé, Mlle Laurette Bérubé, M. Lazare Beaulieu, Mlle Yvonne Beaulieu, M. Charles-Eugène Malenfant, tous de St-Hubert, M. et Mme Napoléon Pelletier, M. et Mme Ludger Pelletier, St-François-Xavier, Mme Vve Elzéar Gagné, Mlle Marguerite Dionne, Mlle Alma Lebel, M. et Mme Jos. Viel, M. et Mme Henri Vaillancourt, M. et Mme Josué Vaillancourt, M. et Mme Jos. Vaillancourt, M. et Mme Antonio Gagnon, M. Conrad Vaillancourt, de St-Patrice, Mlles Claudia et Julianna Bérubé, de St-Modeste, M. et Mme Alphée Castonguay, St-Modeste, M. Jos. Remillard, de Charny, M. et Mme Pierre Lévesque, Mme Jos. Marmen, M. Ferdinand Michaud, M. et Mme J. O. Pelletier, M. et Mme Pascal Lebel, J. I. Côté, Aurèle Dumont, J. A. Chamberland, J.-Bte Saindon, M. et Mme Charles-Eug. Raymond, M. Edouard Gagnon, M. et Mme J. E. Roy.

Les dames de la Ste-Famille suivaient la bannière ainsi que les dames Artisans, les élèves du couvent et du collège et une foule d'autres parents et amis.

Tributs floraux
Une couronne offerte par son frère M. Jérémie Pelletier.

Grand'messes
Les Chevaliers de Colomb Conseil 2402, La Cour des dames Artisans.

UNE MERE DE JUMEAUX SOULAGEE

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham lui redonne sa santé.

Mitchell, Ont. — "J'ai eu des jumeaux, et pendant longtemps j'étais trop faible pour faire mon ouvrage, ayant des douleurs tout le long de l'arrière partie des jambes. Maux de tête, peu de sommeil. J'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et bientôt j'ai pu me lever et travailler. J'en ai pris trois



bouteilles et me porte bien, fais mon ouvrage sans fatigue, j'engraisse et me fortifie. Je recommanderai volontiers le Composé Végétal." — MME F. STANTON, Casier 220, Mitchell, Ont.

la famille Narcisse Pelletier, la famille Edouard Couillard, M. et Mme Jérémie Pelletier.

Messes privilégiées
M. l'abbé Alphonse Marcoux, ptre M. J. A. Chamberland, M. et Mme Jérémie Bérubé, Mme Isidore Paradis, M. François Viel, M. Adélard Deschènes, famille Pierre Laperrière, M. Aimé Viel, Mme Théodule Chouinard, C. E. Raymond, famille Joseph et Léon Beaulieu, M. et Mme Omer Raymond, famille Edouard Proulx, famille Ludger Bérubé, Mlle 'da Gendron, Joséphine Lévesque Mme Jos. Coulombe, famille Jos. Marquis, famille Arthur Pelletier, M. et Mme Emile Lévesque, Mlle Marie-Jeanne Gagnon, Mme Joseph Dubé, Mme Pierre Marquis, de Montréal, Mme Joseph Couillard, Montréal.

Bouquets spirituels
Famille Jean-Bte Bérubé, Famille Napoléon Pelletier, famille Georges Pelletier, M. et Mme J. Rémillard Mme Antonio Gagnon, M. et Mme Josué Vaillancourt, M. et Mme Alcide Bérubé, M. et Mme Samuel Lebel M. et Mme J. A. Ross, Familles Alphée Raymond, Thaddée Dionne, Henri Vaillancourt, Vve Arthur Morin, J. D. Beaulieu, Napoléon Labbé Ovilla St-Georges, Jos. Mailloux, Jos. Deschènes, M. et Mme François Deschènes, M. et Mme Jos. Malen-

fant, M. et Mme Pierre Lévesque famille François Viel, M. et Mme Phydime Lavoie, Mlle Marie-Anne St-Pierre, M. Arthur St-Georges, Mme Félix Dumont, Mlle Marie-Jeanne Proulx, famille Jos. Marmen famille Narcisse Pelletier, M. et Mme Jérémie Pelletier, M. et Mme Emile Lévesque Dame Narcisse Marquis, Famille Jos. Labonté, Mme Johnny Michaud, Mme Jos. Michaud M. et Mme J.-B. Claveau, famille François Dubé, Mme Ludger Ouellet Mme Adélard Caron, les élèves du collège St-Ludger, les élèves de Mlle Marie-Louise Pelletier, de St-Hubert.

Sympathies
M. l'abbé Léonce Vézina, M. l'abbé Alphonse Marcoux, M. l'abbé W Gendron, M. Sylvio Michaud, Mlle Claudia Bérubé, Mlle Edith et Gabrielle Lebel, M. et Mme Ludger Pelletier, M. et Mme Eusèbe Bérubé, M. Alfred Bérubé, M. et Mme Antonio Lebel, M. et Mme Georges Chamberland, M. et Mme Pascal Lebel, M. et Mme Alfred Michaud, M. et Mme Alexis Dumas, M. et Mme Jos. I. Côté, M. Gérard Boucher Rivière-du-Loup, M. et Mme J.-A. Gagnon, M. et Mme Philippe Nadeau, famille Charles Drapeau, M. Roméo Marquis, famille Abraham Thériault, M. et Mme Isaac Lévesque, famille Jos. Marquis, MM. et Mmes Georges Couturier, Jos. Desjardins, Joseph Bernier, O. Janelle Rimouski, Ulysse Tremblay, Johnny Wilson, J. P. Béchard, Arthur Lévesque, familles Jos. C. Dupuy, F. A. Létourneau, MM. et Mmes J. P. Ouellet, M. et Mme Paul Bernier, Georges Michaud, famille Phydime Raymond, M. et Mme Xavier Gendron, M. P.-Etienne Bernier, M. et Mme J. B. Roy, Mlle Mary Pelletier famille Ernest Beaulieu, M. Aurèle Dumont, famille Jos. Ruest, M. et Mme Adélard Ouellet, M. et Mme J. Ruest, fils, M. et Mme Jos. Blanchet Mme H. Soucv. Mme Napoléon Samson, M. et Mme Arthur Belzile famille Ludger Deschènes, MM. et Mmes Alfred Lévesque, Léonce Lan-

Rien ne peut mieux exprimer vos sentiments que votre PHOTOGRAPHIE.

ULRIC LAVOIE

PHOTO.

RIVIERE-DU-LOUP

Pour meilleurs résultats faites faire vos portraits de Kodak à notre ATELIER

Le Bon Vieux



Toujours le Meilleur
Jamais égalé depuis 50 ans

gevin, J. P. Saindon, Alphonse Potvin, J. O. Pelletier, famille Mme Timothée Pelletier, famille Roméo Tremblay, M. et Mme Albert Dionne, M. et Mme Oscar Aubut M. et Mme J. B. Pelletier, M. et Alphonse Paradis, famille Georges Bernier, famille Théodore Bernier, M. et Mme Emile Couturier, famille Jos. Lévesque, Mlle Alma Lévesque, M. et Mme Raphaël Lévesque, Fa-

mille Timothée Dubé, M. et Mme Ernest Poussard, famille Germain Aubut, M. et Mme Charles-Eugène Beaulieu, Yvonne Saindon, M. et Mme Alex. Thériault.

Quoique bien jeune encore, son pèlerinage est déjà fini, elle aurait désiré vivre encore parmi les siens, mais, Dieu est venu l'enlever à ceux qu'elle aimait.

(Suite à la page 8)

T'a' pas ?

par RACEY



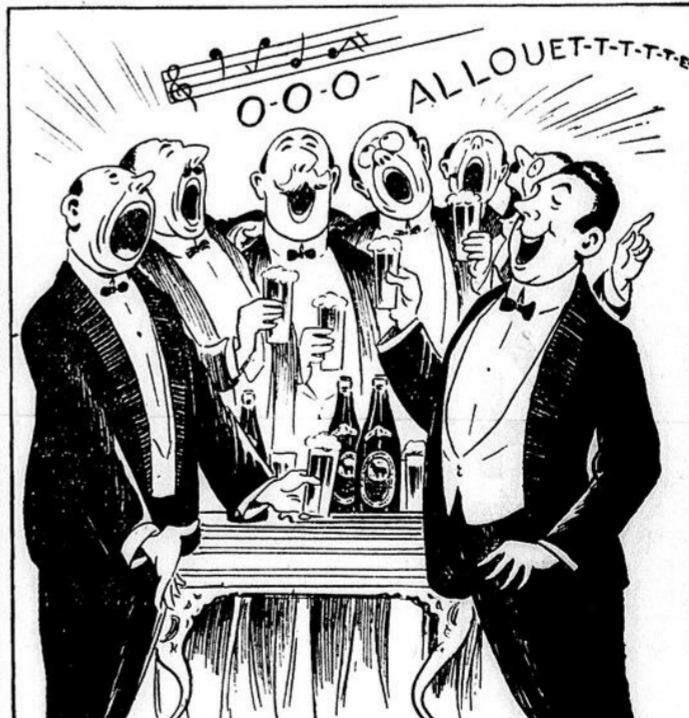
T'AS-PAS DÉJÀ ÉTÉ INVITÉ À UN "STAG PARTY" PAR UNE CONNAISSANCE D'AFFAIRES, DONT TU SOLICITAS UNE IMPORTANTE COMMANDE? TU ACCEPTES PAR INTÉRÊT, MAIS ARRIVE SUR LES LIEUX, NE CONNAISSANT PERSONNE, TU TE SENS COMME UN POISSON HORS DE L'EAU.



TU FAIS L'INVENTAIRE DES AUTRES INVITÉS ET TE DIS À TOI-MÊME QUE CELUI-CI TE TOMBE SUR LES NERFS, QUE CELUI-LÀ DOIT ÊTRE GRINCHEUX, QUE CET AUTRE EST UN PRÉTENTIEUX.



ET JUSTE COMME TU SONGEAS SÉRIEUSEMENT À T'ESQUIVER, ON APPORTE DE LA BIÈRE BLACK HORSE BIEN FRAPPÉE.



CIEL, QUELLE DIFFÉRENCE! T'AS-PAS ALORS CONSTATÉ COMME ÇA CASSAIT LA GLACE ET METTAIT L'HARMONIE DANS UN GROUPE?

dites simplement —

"Bière Black Horse Dawes s.v.p."!

**BILLET SPECIAL
SURPRISE NUMERO**



Fumeurs des Tabacs "Le Drapeau", "Comme Papa" ou autres de la Cie de Tabac Terrebonne. Vous trouverez de ces billets numérotés. Les personnes qui nous retourneront le billet No 125 recevra le montant de \$25.00 en argent. No 150, \$15.00 en argent; No 151, \$10.00 en argent; No 130, \$5.00 en argent; No 40, Pipe Sicana; No 27, une boîte de Tabac; No 15, une boîte Surprise. Ainsi de chaque billet numéroté de la Cie de Tabac Terrebonne chacun a sa prime correspondant d'après son numéro que vous réclamerez de la Cie de Tabac Terrebonne, Terrebonne.

Demandez nos catalogues de Primes

**La Cie de Tabac de Terrebonne
TERREBONNE**

**La Côte Nord aura
enfin un banquet**

(Événement, 25 oct 1928)

LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE OUVRE UNE SUC-CURSALE AUX SEPT-ILES. — M. L. PELLETIER, GERANT. 4 SOUS-AGENCES

La Côte Nord, qui était dépourvue jusque'ici de toutes facilités bancaires, bénéficiera de l'établissement d'une succursale de banque et de l'organisation d'une chaîne de sous-agences qui s'étendra à tous les centres importants de cette riche région. C'est là la décision qui a été prise dernièrement par le Bureau de Direction de la Banque Canadienne Nationale et qui a été mise immédiatement à exécution avec le départ, ces jours derniers de M. Léo Pelletier, ci-devant assistant-gérant du bureau-chef de Québec, qui occupera à l'avenir la gérance de la nouvelle succursale des Sept Iles. M. Léo Pelletier s'est embarqué à bord d'un des bateaux de la Clarke Steamship Co. il y a quatre ou cinq jours. Hier, M. René Gaboury, un officier de la Banque Canadienne Nationale chargé de l'organisation des succursales s'est embarqué à bord du "Navarit" pour mettre la dernière main aux préparatifs des sous-agences qui seront ouvertes à Godbout, Baie Trinité, Shelter Bay et Pentecôte.

L'ouverture d'une succursale de banque sur la Côte Nord comme la formation de quatre sous-agences marque une époque dans le développement commercial et industriel de cette région de la Province de Québec. Jusqu'à présent, les transports de fonds et de valeurs se faisaient avec des difficultés inouïes, au moyen de virements périodiques effectués par courriers qui partaient sur les bateaux de la Côte Nord ou encore plus récemment à bord des avions de la Compagnie Aérienne Transcontinentale du Canada.

Cette compagnie, on le sait, à inauguré un service postal aérien l'hiver dernier, qu'elle continuera cet hiver. Plusieurs importantes compagnie de bois font dans cette région des opérations forestières

considérables qui exigeaient de fréquents transports de valeurs. Mentionnons au nombre de ces compagnies la Ontario Paper, la International Paper, la St. Regis Lumber, et la St-Lawrence Paper. Trop souvent le développement de ces compagnies et insidemment celui de la côte Nord était retardé par les mauvaises conditions bancaires qui existaient auparavant.

M. Léo Pelletier, le nouveau gé-

rant de la succursale, de la Banque Canadienne Nationale aux Sept Iles, est un jeune banquier et compte de nombreux amis à Québec qui apprendront sa promotion avec plaisir. Né à Ste-Anne de la Pocatière, il a passé plusieurs années au service de la Banque Nationale et ensuite de la Banque Canadienne Nationale au bureau-chef de Québec.

Imposantes funérailles

(suite de la page 7)

Elle a vu venir la mort avec calme et résignation. A son chevet les parents et amis

étaient près de celle qu'ils contem- plaient pour une dernière fois! Ses yeux clos semblaient nous dire: O Terre, je te quitte pour un séjour éternel, un séjour plus heureux qui ne finira jamais.

O Seigneur, aie pitié de ceux que j'ai connu et aimé, bénissez-les et rendez-les heureux.

Son souvenir restera longtemps parmi les siens.

Les funérailles étaient sous la direction de M. Ernest Lévesque, entrepreneur de Rivière-du-Loup.

A la famille en deuil nous réitérons nos vives sympathies.

Vivons les mains ouvertes pour mourir les mains pleines. Mme BARRATIN.

Qui donc reproche à l'Eglise de rabaisser l'homme? Ceux qui revendiquent le hasard pour maître, le plaisir pour règle, le néant pour fin.

BRUNETIERE.

Pour moi, je ne crains pas de le dire, si j'étais absolument forcé de choisir, pour mon enfant, entre savoir prier et savoir lire, je dirais: qu'il sache prier!

LEGOUVE

Notre amour pour la vérité doit être tel que toutes nos paroles aient la valeur des serments.

SAINT PAULIN

Le silence est parfois un acte d'énergie, le sourire aussi.



**Le portrait
d'un vrai bon
connaisseur**

**Bière
BOSWELL**

**4
Tartes
pour
15¢**

Assez de garniture exquise dans chaque boîte à 15c pour remplir quatre grosses tartes.

La ménagère les aime parce qu'avec ces garnitures elle peut faire des tartes délicieuses en peu de temps et elle réussit toujours. Ecrivez pour livret de recettes éprouvées.

**Garniture
de Tartes
(PIE FILLING)**

"Meadow-Sweet"

CITRON FRAMBOISES
ANANAS ORANGES
FRAISES CERISES, ETC

"Meadow-Sweet" Cheese Mfg. Co., Limited
Montreal

Tabac à fumer
Rose
QUESNEL
 Exempt de nicotine ne fatigue pas les nerfs
 Toujours la même qualité depuis 25 ans

Nouvel administrateur de la Banque Provinciale du Canada

A une récente réunion du Conseil d'Administration de la Banque Provinciale du Canada, monsieur le notaire Joseph Sirois, de Québec, a été élu membre du conseil, succédant à l'honorable Némèse Garneau, C. L., qui a cru devoir démissionner en raison du mauvais état de sa vue qui l'empêche d'assister régulièrement aux réunions des Administrateurs. D'autre part, l'honorable M. Garneau a bien voulu accepter de continuer à agir comme l'un des aviseurs de la Banque Provinciale du Canada à Québec.

Monsieur le Notaire Sirois est le Chef de l'Etude de notaire Sirois & Sirois, l'une des plus anciennes et des plus importantes de la ville de Québec. Il est aussi Rédacteur de la Revue du notariat, Professeur à l'Université Laval de Québec, Officier d'Académie, membre du Conseil d'Administration de la société d'Administration et de Fiducie, de Montréal, et Président de la Chambre des notaires de la province de Québec.

Un coeur parfaitement droit n'admet pas plus d'accommodement en morale qu'une oreille juste n'admet en musique.

LEVIS

Chasseurs, attention!

Six mille garde-forestiers vous prient de collaborer avec eux, cet automne, dans leur effort pour mettre un frein aux pertes dues aux incendies de forêts causés par des chasseurs négligents ou imprudents. Les statistiques officielles démontrent que les feux de forêts les plus désastreux du Canada se sont produits durant l'automne.

Depuis le début de l'année, vos garde-forestiers ont profité d'une saison favorable pour rendre leur organisation plus efficace, en se consacrant entièrement à l'établissement de travaux permanents. Songez, dès lors, à leur découragement, si une allumette ou un feu de campement négligé détruisait le coin de forêt qu'un garde-forestier a surveillé.

Le garde-forestier expérimenté est très fier du bois confié à sa garde, qu'il a surveillé et protégé, peut-être pendant 15 ans ou plus.

Ce que vous faites pour le garde-forestier vous le faites pour vous-même, car, sur chaque centaine d'acres de forêt canadienne, 92 appartiennent au peuple du Canada.

Comment pouvez-vous faire votre part?

En suivant les simples règles qui suivent:

1. ALLUMETTES — Assurez-vous que votre allumette est éteinte avant de la jeter. Les allumettes ont une tête, mais elles ne peuvent

réfléchir! Faites-les pour elles. "Brisez votre allumette avant de la jeter".

2. TABAC — Ne jetez pas de tabac enflammé d'une automobile dans les matières inflammables qui se trouvent le long du chemin. S'il vous faut absolument vous en débarrasser, il est moins dangereux de le jeter au milieu de la route.

3. CAMPEMENT — Faites un petit feu de campement. Allumez-le dans un espace libre et non pas près d'un arbre ou d'une bille. Enlevez tous les abattis, autour de votre feu.

4. DEPART D'UN CAMPEMENT — Ne quittez jamais un endroit où vous avez établi votre campement, même pour peu de temps, sans couvrir votre feu d'eau ou de terre.

5. FEUX DE JOIE — Ne faites jamais de grands feux, ou feux de joie, par un grand vent ou quand il y a le moindre danger que le feu ne puisse être maîtrisé.

6. LUTTE CONTRE L'INCENDIE — Si vous apercevez un commencement d'incendie, tâchez de l'éteindre. Il faut prévenir immédiatement de tout incendie considérable.

7. PROTEGEZ LA PROTECTION DE LA FORET PAR VOTRE EXEMPLE PERSONNEL.

St-Eloi

—Mardi 16 octobre, M. Philias Dumas donnait une soirée en l'honneur de Mlle Eleonore Pelletier, de Rivière-du-Loup, de passage à St-Eloi. Les invités étaient: Mlle Pelletier, Mmes Antoinette et Juliette Dumas, Anne-Marie et Antoinette Laplante, Adrienne et Angéline Godbout, Antoinette Mignault, Julia et Cécile Godbout, Marie-Anne Dumas, Marie-Jeanne Hervé, Imelda Dumas, Germaine Godbout, Simonne Dumas et Rose Laplante; MM. Jean Dumas, Louis Laplante, Louis Godbout, Jean-Paul Dumas, Victorien Hervé, Lorenzo Labrie, Léonce Labrie, Téléphore Godbout, M. et Mme Pierre Lévesque, MM. Arsenault, Boudreau, Leblanc, de Campbellton, M. Henri Larrivée et Wilfrid Bérubé, de Trois-Pistoles.



Votre pneu de rechange a aussi besoin des soins d'un expert...

A QUOI sert un pneu de rechange s'il est inutilisable quand vous en avez besoin?

Le fait de n'avoir pas beaucoup roulé ne garantit pas qu'il est en bon état. La poussière s'y est peut-être introduite. La pluie peut s'y être infiltrée et en avoir rouillé la jante. Des clous ou des cailloux s'y sont peut-être logés, quand vous vous en êtes servi la dernière fois, et un parcours de quelques milles leur fera traverser l'enveloppe. Et il peut aussi ne pas être gonflé à la pression voulue.

Allez à un Depot pour un examen gratuit et faites examiner vos pneus y compris le pneu de rechange.

On n'est jamais loin d'un

DOMINION TIRE DEPOT
 LEGARE AUTO OF TEMISCOUATA

—Mlle Antoinette Laplante, de St-Eloi, était en visite chez M. David Pelletier, dernièrement.

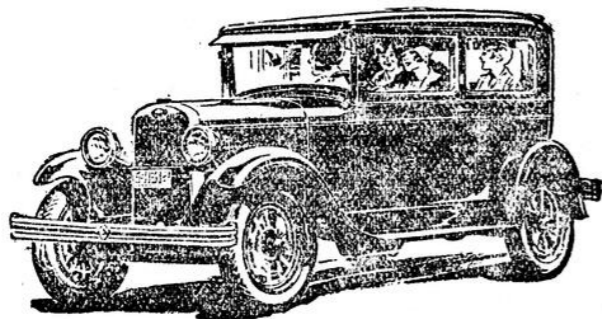
—Mlle Eléonore Pelletier est de retour d'une promenade à St-Eloi, où elle était l'invitée de M. et Mme Pierre Laplante.

Rien ne trempe la volonté comme d'obéir; car obéir c'est très dur à la volonté réfléchie, et il faut un grand exercice de volonté pour être docile. Aussi les plus obéissants dans le devoir sont-ils les plus indomptables dans la résistance, quand la résistance est un devoir.

Yves le Quebec.

Evitez la grève des bank... no. En faisant de la PUBLICITE

Le Plus Grand Concours de Popularité



Le public a jugé la valeur des automobiles. Il a établi le plus grand concours de popularité.

Le Chevrolet n'a jamais reçu un accueil aussi chaleureux de la part du public — aucune voiture n'a encore offert à bas prix, un ensemble de beauté aussi grande, de performance aussi impressionnante et d'économie aussi étonnante!

C'est un plaisir immense, de s'asseoir à la roue.

Venez et voyez la voiture la plus populaire du monde. Faites vous-même, l'expérience de sa performance merveilleuse. Apprenez par vous-même, pourquoi, il est le plus grand succès de l'année.

Le mode de paiement différé G.M.A.C., propre à la General Motors, vous offre le moyen le plus commode et le plus économique pour acheter votre Chevrolet à même votre revenu.

GARAGE CENTRAL ENRC.
 RIVIERE-DU-LOUP, Qué.

CHEVROLET
 PRODUIT DE LA GENERAL MOTORS OF CANADA, LIMITED

"Je préviens toutes les femmes que j'emploie"

Dit la gérante d'un grand établissement



La femme souffre d'apprendre qu'elle a été un sujet de gêne sans le savoir. Elle n'y est plus exposée maintenant. Cette remarquable serviette sanitaire désodorise complètement.

DANS le monde des affaires comme dans la société, les femmes se trouvent souvent embarrassées dans certaines occasions. Elles peuvent incommoder autrui. Quand elles l'apprennent, elles cherchent tous les moyens possibles de remédier à cette incommodité. Une récente découverte des chimistes Kotex met fin à leurs craintes, pour toujours.

Kotex désodorise complètement maintenant

Kotex a apporté aux femmes du monde entier des notions toutes nouvelles d'hygiène intime. Depuis une dizaine d'années, grâce à cette serviette sanitaire, elles jouissent d'un confort et d'une tranquillité d'esprit insoupçonnées jusque-là. Après plusieurs années de recherches, un procédé a été

découvert qui élimine absolument toute odeur. Le seul problème d'hygiène intime qui restait en suspens se trouvait ainsi résolu.

Façonné pour s'ajuster

Grâce à ses coins arrondis et aplatis, la serviette sanitaire peut être portée, sans qu'elle paraisse, avec les robes les plus légères. Elle ne fait pas de disgracieuses saillies, comme les méthodes d'autrefois. Vous pouvez ajuster la garniture, la mettre plus mince, plus épaisse ou plus étroite — comme il vous convient. Se jette facilement, plus de lavage. Un nouveau procédé la rend aussi plus douce que jamais.

Achetez-en une boîte aujourd'hui... 60c pour douze. En vente dans les pharmacies et magasins à rayons.

Désodorise... et 4 autres avantages importants:

- 1—Gaze plus douce qui empêche toute irritation; garniture pliable qui absorbe parfaitement;
- 2—Coins arrondis et aplatis; doux et discret; absolus;
- 3—Désodorise — complètement, grâce à un nouveau procédé breveté;
- 4—Vous l'ajustez à votre gré; plus mince, plus épais, plus étroit, selon le cas;
- 5—Se jette facilement; aucun lavage.

Fabriqué au Canada

KOTEX
 La nouvelle Serviette Sanitaire qui désodorise

SOIREE DE CARTES

DES DAMES DE LA STE-FAMILLE DE ST-LUDGER

La soirée de cartes organisée par les Dames de la Ste-Famille de St-Ludger, sous le patronage de M. le curé Vézina, a rapporté le joli montant de \$401.00. Toutes les dépenses payées.

RAFLE

Objets tirés	Don de	Gagné par
\$5.00 en or	M. J. F. Pouliot	M. P. Mlle Irène Deschênes
\$5.00 en or	M. L. Casgrain	M. L. Casgrain
100 lbs farine	M. P. P.	Mlle Gemma Bastille
100 lbs sucre	M. C.-E. Dubé	M. John Martin
Corbeille	J.-A. Chamberland	
Taies d'oreillers	F. J. Michaud	
Boîte de cigares	A. F. Lacombe	
Bonbonnière	R. Lévesque	M. Achille Beaulieu
	J. B. Renaud	Mme Timothée Dubé
	Mme Donat Courbron	Mme Alphonse Martin
	M. Philippe Dubé	M. Albert Lavoie
	J. A. Ross	M. Davila Lévesque

VENTE A L'ENCAN

Objets vendus	Don de	Acheté par
Bonbons	M. le curé Vézina	Gérard Nadeau
Bonbons	M. le curé Vézina	Mme Georges Couturier
Un gâteau	M. T. Gravel	Gérard Nadeau
Bonbons	M. le curé Vézina	Armand Lévesque
Gâteau	M. Gérard Nadeau	J. O. Pelletier
Boîte de bonbons	L. H. Lévesque	Albert Young
Une corbeille	M. Emile Breton	Donat Courbron
12 bons de pain	M. J. D. Proulx	Gérard Nadeau
Une boîte savon	Mme C.-E. Raymond	Chs Pelletier
Une boîte enveloppe	M. Alphonse Paré	Gérard Nadeau
Une lampe	Mme J. H. Lynch	Alcide Ouellet
Une boîte biscuits	Mme Timothée Dubé	Joseph Hudon
Une boîte pipes	M. Jos. April	James Wilson
Une boîte gomme	M. Victorien Dionne	Joseph Hudon
Un gâteau	Mme Timothée Dubé	Georges Martin
Un melon	Un ami	Ludger Michaud
Une citrouille	Un ami	Donat Courbron
Une citrouille	Donat Courbron	Pierre Bossé.

OBJETS OFFERTS

Objets offerts	Don de	Gagné par
Un miroir	M. C.-E. Dubé, maire	M. Joseph Perreault
Un saladier	Mme Clément Morin	Lorenzo Lévesque
Un cabaret	Mme Ernest Hudon	Iéo Lévesque
Nécessaire fumeur	Mme Nap. Cayouette	Noël Roy
Nécessaire toilette	N. Kirallah	J. B. Lévesque
Papier à lettre	Une dame Ste-Famille	Alexis Dumais
Statuettes	M. le curé Vézina	Mme Alfred Dionne
Chapelet	Mme Geo. Michaud	Elianne Sénéchal
Nappe à thé	Mme Jos. Gagnon	Mme Jos. Marier
Boîte de poudre	Un étranger	M. Dumas
Presse papier	M. le curé Vézina	Emile Richard
Traité sur travaux des dames	Le "Soleil"	Elzéar Lebel
Statuette	M. le curé Vézina	Mme Alphonse Martin
Statuette	M. le curé Vézina	Mme Georges Couturier

OBJETS DONNÉS

Objets donnés	Don de	Gagné par
Cadre	Dr. E. O. Cloutier	Hideltrude Dubé
Serviettes	Ivanhoe Bernier	Alfred Lévesque
Chandeliers	M. le curé Vézina	Pierre Laperrrière
Tasse et soucoupe	Mme P. Wilson	Mme J. B. Saindon
Plateau	M. F. X. St-Hilaire	Mme Jos. Marier
Tablier	Mme W. Murphy	Mme Aimé Viel
Crayate	David Verbitsky	Adélar Jean
Papier à lettre	Mlle Blanchet	F. Gamache
Boîte de savon	Mme Ph. Rouleau	Mme Joseph Ruest
Porte cigaretttes	W. Bélanger	Ulysse Tremblay
Cadre	J. O. Nadeau	Omer Bernier
Gants	Jos. Rhéaume	Mme Ludger Simard
Razor	Un ami	Ernest Hudon

PRIX DE QUATRE-SEPT

Objets donnés	Don de	Gagné par
Papier à lettre	M. le curé Vézina	Mlle J. d'Arc Bérubé
Presse papier	Mme Jos. Coulombe	M. Chs Pelletier
Bague	M. J. A. Benoit	Ovilá Viel
Gants	M. Gasco	J. M. Bernier
Coussin	Mme John Martin	Mlle Eugénie Bérubé
Casserole	A. L. Pelletier	Mlle Lilliane Sénéchal
Plateau	Mme Jos. Mailloux	Mlle Marie Dionne
Miroir	Ernest Caron	Mlle Simonne Létourneau

PRIX DE BRIDGE

Objets donnés	Don de	Gagné par
Cabaret	Mme Jos. Deschênes	Henri Hébert
Papier à lettre	Mme Chs Bastille	Mlle A. Laperrrière
Presse papier	M. le curé Vézina	Mme Warren

PRIX DE WHIST

Objets donnés	Don de	Gagné par
Boîte pipes	M. Rolland Dubé	Léon Ouellet

PRIX DES ENFANTS

Objets donnés	Don de	Gagné par
Statuettes	M. le curé Vézina	Emile Lavoie
Horloge	A. Gamache	Joseph Hudon
Plateau	Ludger Michaud	Albert Ouellet
Bonbons	Une amie	Mlle A. Labbé.

Les dames organisatrices remercient toutes les personnes qui ont contribué au beau succès de leur Euchre



KING COLE

THÉ et CAFÉ

FOURRURE NOUVELLE

La peau du mouton canadien utilisée pour la confection d'exquis manteaux pour dames, de délicieuses garnitures en fourrure et aussi pour la confection d'utiles paletots de toilette et d'usage quotidien pour hommes.

Les agriculteurs de cette province, notamment ceux qui se spécialisent dans l'élevage du mouton, apprendront avec plaisir que l'un de nos compatriotes, M. Samson, président de la Canadian Broadtail Fur Company, Limited, vient de lancer sur le marché une fourrure, connue dans le commerce sous le nom de Broadtail, qui est appelée à remplacer la "chèvre", importée de Chine, et un grand nombre d'autres fourrures, plus ou moins bonnes, jolies et durables que nous trouvons dans nos magasins.

Notons, en passant, que nous avons importé de la Chine, sans droits, cette année, environ 250,000 peaux de chèvres, destinées à la confection de "capots" d'usage quotidien pour les cultivateurs.

Grâce à son procédé, notre compatriote, M. Samson, peut offrir des paletots qui ont l'avantage de ne pas muer, comme les paletots de chèvre, et d'un cuir infiniment plus souple et conséquemment plus chauds que les paletots faits de ces peaux importées. Ces paletots durent indéfiniment.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que cette fourrure provient de nos propres moutons. En rasant la laine à un quart ou un demi-pouce du cuir, l'on obtient une fourrure qui rappelle tantôt le Broadtail américain.

Les manteaux pour dames se vendent jusqu'à \$800.00. Les paletots pour hommes varient entre \$50.00 et \$200.00 et plus.

Ce qui fait le prix de cette fourrure, c'est le dessin ou la disposition de la laine sur la peau. Les éleveurs seront surpris d'apprendre que les peaux de moutons, une fois rasées, présentent exactement l'aspect d'une blanche de chèvre, ou d'étable, ou de hêtre, etc. La richesse de ces dessins fait la valeur de la peau. Par une sélection soignée, l'on arrivera à produire des peaux qui vaudront plus que le mouton entier, aujourd'hui. Un marchand de fourrures disait, l'autre jour, qu'il pourrait payer jusqu'à \$16.00 pour

une peau de mouton du meilleur desin et bien préparée.

Nous reviendrons sur ce sujet qui devrait intéresser le cultivateur et aussi le marchand de campagne qui comprend ses intérêts.

L'on pourra obtenir tous les renseignements désirés ainsi que des paletots échantillons en s'adressant au No 4525, rue Saint-Dominique, Montréal.

J.-N. PONTON
(Le Bulletin des Agriculteurs)

LE CHRIST EST ROI DES SOCIÉTÉS

"La fin que doivent poursuivre les sociétés et les autorités temporelles,

c'est le bien-être temporel commun des hommes qui les composent; c'est donc non un bien-être "humain", en tant qu'ils sont hommes. Or, le bien-être suprême de l'homme est dans la subordination et l'adaptation de sa vie présente aux exigences de sa fin suprême, qui est, de par l'économie positive et surnaturelle du Plan divin, l'obtention de la béatitude éternelle, par la foi et l'obéissance au Christ-Roi, notre Médiateur. La fin temporelle poursuivie par les sociétés et les autorités est donc subordonnée étroitement aux fins spirituelles imposées aux hommes, leurs membres, par le Christ-Roi au nom de Dieu même". — Abbé Ebbé Edouard Martin.

200 ANS D'EXCELLENCE



Depuis 200 ans le Fry a toujours été hautement recommandé pour les enfants

DEPUIS l'époque éloignée où Georges II régnait sur le trône d'Angleterre, le cacao (ou chocolat) fabriqué par cette maison désormais historique a toujours été hautement recommandé pour l'alimentation des enfants.

Et encore aujourd'hui, le FRY reste le choix des mamans du Canada tout entier, ainsi que des autres pays du monde, qui sont soucieuses de la santé de leurs enfants. L'expérience acquise par les fabricants durant 200 ans lui assure une qualité suprême en même temps qu'une saveur de plus flatteuses pour le goût. Avez-vous actuellement à la maison une boîte de Fry?

"C'est tres bon pour moi aussi"



La plus ancienne Maison de Cacao et de Chocolat du Monde

ETABLIE EN 1728



J. S. FRY & SONS (Canada) Limited
Montréal et succursales.

245F Demandez le livre de recettes gratuit

GRATIS

IL EST ENCORE TEMPS DE VOUS PROCURER
GRATUITEMENT
un magnifique service en Porcelaine de 66 Morceaux
(Valeur \$25.00) en achetant le

THE ET CAFE
MIKADO

Actuellement chaque paquet contient une assiette à soupe (valant 40c). Les autres séries suivront sous peu.
DEMANDEZ-LE A VOTRE FOURNISSEUR,
GLOBE TEA CO., 649 Notre-Dame O., MONTREAL

LE BARRAGE DU TEMISCOUATA

(Suite de la page 3)

J'ai obtenu ensuite la confirmation écrite de l'engagement verbal de la compagnie à l'effet que le niveau du lac Temiscouata restera plus bas que le niveau du printemps, de manière à ce que les paroisses de Cabano, Notre-Dame du Lac, Saint-Juste du Lac, et Ste-Rose du Dégel ne subissent pratiquement pas de dommages et que le chemin de fer Temiscouata soit épargné. Quant à ceux qui pourront subir des dommages ailleurs dans le comté, ils peuvent être assurés que je verrai à ce que la compagnie, qui est bien disposée, les traite loyalement.

Au lieu de chercher à monter les esprits, n'est-il pas préférable de travailler plutôt à aplanir les difficultés qui peuvent se présenter?

Autres questions prématurées

Le 20 septembre dernier, je répondais ainsi à une question de M. le curé de Saint-David d'Estcourt:

"Dans le dernier numéro du *Saint-Laurent*, M. le curé de Saint-David d'Estcourt a bien voulu me poser une question, ce qui prouve qu'il me fait le très grand honneur de lire mes modestes articles et que ceux-ci ont eu le don de piquer sa curiosité.

"En retour, et tout en me déclarant très flatté de cette attention, je prendrai la liberté de lui réclamer un peu de patience. D'ailleurs, à quoi bon devancer les choses? Il aura, en temps et lieu, une réponse aux questions nouvelles qui peuvent l'intéresser, au fur et à mesure que les articles seront publiés suivant le plan que je me suis tracé dès le début pour ce long travail et qu'il m'est malheureusement impossible de modifier pour satisfaire les exigences possibles de chacun des trois mille lecteurs de ce journal".

Je ne puis faire autrement que de répondre de la même manière aux questions de M. le curé de Squatteck dans le dernier numéro du *Saint-Laurent*:

Il prouve qu'il me fait le très grand honneur de lire mes modestes articles et que ceux-ci ont eu le don de piquer sa curiosité.

En retour, et tout en me déclarant très flatté de cette attention, je prendrai la liberté de lui réclamer un peu de patience. D'ailleurs, à quoi bon devancer les choses? Il aura, en temps et lieu, une réponse aux questions nouvelles qui peuvent l'intéresser, au fur et à mesure que les articles seront publiés suivant le plan que je me suis tracé dès le début pour ce long travail et qu'il m'est malheureusement impossible de modifier pour satisfaire les exigences possibles de chacun des trois mille lecteurs de ce journal.

Dans le prochain article, nous parlerons de la colonisation et du cas du Squatteck en particulier.

Jean-François Pouliot

St-Eloi

Mesdemoiselles Blanche, Eva et Eveline Dumas et M. Hébert Rioux étaient de passage à St-Eloi dimanche dernier, les hôtes de M. Elzéar Dumas, et en route pour Rimouski.

Homme demandé

Homme actif demandé pour s'occuper de l'assurance-vie dans la cité de Rivière-du-Loup. S'adresser à J. B. MORNEAU, Isle-Verte. 2fs p.

M. Henri Perrault blessé

Hier après-midi, en répondant à l'alarme appelant les pompiers chez M. Ovide Laplante, M. Henri Perrault, constable, est tombé de la voiture des échelles, dont une des roues d'arrière lui a passé sur la jambe. Il a des os brisés en trois endroits et des contusions au visage et aux mains.

L'ambulance de M. Pascal Boucher transporta le blessé à l'Hôpital St-Joseph et il est maintenant sous les soins du Dr Ernest Pettigrew.

NOTES ET COMMENTAIRES

(suite de la 1ère page)

secrétaire d'Etat à Ottawa, et journaliste de profession, vient de remettre cette question à l'ordre du jour dans une conférence qu'il a donnée samedi soir au Cercle Universitaire de Montréal. D'après le compte-rendu du "Devoir", un des plus complets qui nous soient parvenus, il a déclaré qu'il faut "amender nos lois de façons à améliorer la situation du journal, dans le cas où la nouvelle dont on se plaint a été publiée de bonne foi et où le journal a offert une rétractation suffisante."

En effet, la loi actuelle force le juge à attribuer des dommages-intérêts à celui qui se plaint d'un compte-rendu de journal, quelle que puisse être les intentions ou l'honnêteté du journaliste mis en cause...

Nous espérons que le vœu de M. Rinfret sera entendu, et qu'on fera droit aux réclamations des journalistes les plus sérieux de la province.

Il faut protéger les individus, et personne ne conteste ce point. Mais il faut aussi protéger les journaux. Ainsi que le dit M. Rinfret, la province de Québec est presque seule à n'avoir pas de loi de presse. Dans la plupart des pays ces lois existent. Nous vivons sous un régime d'exception... Il serait temps d'être à la page!

DE BELLES FAVEURS...

Dans un article du commencement du mois dernier le *Star* de Montréal répondait aux récriminations de quelques mineurs-moissonneurs d'Angleterre mécontents de la situation qu'on leur avait faite au Canada, déclarait que les mineurs amenés pour la moisson de l'Ouest n'étaient pas des esclaves que l'on pouvait forcer de travailler contre leur gré, et ajoutait que, même s'ils n'avaient pas voulu travailler, ils étaient assurés de leur subsistance au pays et de leurs frais de transports pour les 4000 milles qui les séparaient de leur foyer en Angleterre.

Certes, en ce cas, les mécontents auraient dû mettre une sourdine à leurs lamentations. Mais ce n'est pas ce point qui doit nous retenir aujourd'hui. Nous voulons plutôt attirer l'attention — oui, encore et toujours! — sur les faveurs magnifiques que l'on fait aux Britanniques, qu'ils s'agisse des moissonneurs d'occasions ou de simples immigrants ordinaires. Ceux de nos compatriotes de l'Est qui partent faire la moisson dans les Prairies qui veulent s'y établir en temps normal, ne sont pas si bien avantagés

par leur propre gouvernement canadien.

Pour la centième fois, nous demandons: POURQUOI?

HERRIOT ET COMBES

Il y a quelques jours, nous apprenions que le gouvernement de M. Poincaré avait décidé une mesure de justice à l'égard de certaines congrégations missionnaires, en proposant dans la loi de finances de 1929, la restitution à ces communautés de leurs biens non encore dévolus. Il semblait que le cabinet tout entier fût solidaire de cette mesure. Mais il est apparu bien vite que les ministres appartenant au parti radical n'acceptaient pas de soutenir le chef du gouvernement en cette affaire. Herriot, un des premiers, jura qu'il n'avait pas eu connaissance des articles projetés — bien qu'ils aient, pour le moins, été imprimés, depuis un mois, dans le projet de loi mis à sa disposition...

Ce même Herriot, qui lâche si facilement son chef et ses collègues du gouvernement, vient de se montrer sous son vrai jour. Il est allé inaugurer, en sa qualité de ministre de l'Instruction Publique, un monument à Combes, le plus cynique et le plus brutal de tous les persécuteurs que la France moderne ait connus. Cette initiative ne pouvait manquer de provoquer des incidents violents. Il était déjà odieux que le gouvernement actuel fût représenté à cette cérémonie nécessairement anti-religieuse, car tout le mérite de Combes est d'avoir été un persécuteur sans égal. Mais il était encore plus odieux de voir un ministre de l'Instruction Publique faire l'éloge des exploits de Combes. Aussi une bagarre s'est déclenchée, au cours de laquelle la statue de Combes a été mutilée, mais où il y eut aussi de nombreux blessés et même un homme tué.

Cet Herriot est, ne l'oublions pas, un des membres les plus importants, par le poste qu'il occupe, du gouvernement dit d'Union nationale!

PORTES GIL

C'est le nom du futur président du Mexique, élu à l'unanimité pour remplacer Obregon, assassiné quinze jours après son élection, à la succession de Callès, le président actuel du Mexique.

A l'occasion de l'assassinat d'Obregon et des incidents qui suivirent particulièrement de la décision de Callès de ne pas accepter un nouveau terme de présidence, on avait espéré un changement dans les affaires religieuses mexicaines. Et Gil a été élu. Si Callès était le chef responsable de la politique mexicaine, il ne faut tout de même pas oublier que Gil était son ministre

MAGASIN DU COMPTANT

PAUL LAVOIE

Epiceries Générales
190 A rue Lafontaine

SPECIAL

SEMAINE DU 2 NOVEMBRE

Sardine à l'huile
Brunswick
6 boîtes .39- 12 boîtes .75

L'achat du Comptant assure
la prospérité du foyer

de l'Intérieur, chargé immédiatement de l'application des décrets persécuteurs. Cela même situait le caractère de Gil. Or les nouvelles récentes du Mexique nous font voir que la persécution continue de plus belle: il y a des exécutions, il y a des emprisonnements, comme par le passé, pour les prêtres mexicains qui sont convaincus d'avoir rempli leur ministère auprès des mourants ou d'avoir célébré la messe en secret.

ATTENTION!

Les appartements occupés par le salon Berthe, dans l'édifice Belle, au centre, sont à louer. Cause: départ.

Soumissions

demandées

Le soussigné recevra d'hui à samedi le 10ième jour de novembre 1928, des soumissions pour l'achat d'une auto Touring Ford, modèle 1923. Ce char peut être vu au garage de M. J. A. Schmouth, Percepteur du Revenu National, Rivière-du-Loup.

Conditions: comptant sur acceptation de la soumission.

La plus haute ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées.

A. DURETTE,
Sous-percepteur
du Revenu National
ESTCOURT, Co. Tém. P. Q.

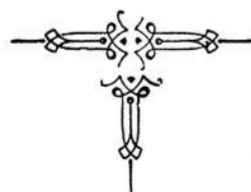
SALEM, MASS.

—Une belle réunion a eu lieu, le 15 octobre, à la demeure de M. Ovide Pelletier. Un \$25. en or a été présenté à Mlle Lauretta Michaud l'héroïne de la fête.

—Mme Arthur Massé, de St-Ephrane, passe un mois et demi aux Etats-Unis. Elle visite ses enfants, à Lewiston et elle se rendra à Boston, Salem, et Lynn.

Ne manquez pas
de voir notre
circulaire

Il vaut bien la peine
d'être lu



David Verbitsky

169 rue Lafontaine

RIVIERE-DU-LOUP

BIENVENUE AUX PETITS DÉPOSANTS

A l'assemblée générale annuelle de la Banque de Montréal, le gérant général, Sir Frederick Williams-Taylor, s'est exprimé ainsi:

"Il me fait plaisir de profiter de cette occasion pour vous dire que toutes nos succursales réservent toujours le meilleur accueil aux petits déposants."

A la Banque de Montréal, il n'est pas de compte si modeste qu'il ne bénéficie de l'attention soutenue de ses officiers.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817

L'actif dépasse \$860,000,000

Succursale de Rivière du Loup: A. C. Sutherland, Gérant
Succursale de Trois Pistoles: J. J. G. RICHARD, Gérant.

GRAINS D'ALIMENTATION

Vous trouverez avantage à grouper vos commandes par l'entremise de vos coopératives locales ou de vos cercles agricoles.

AVOINE, BLE, BLE-D'INDE, ORGE

Demandez nos prix à votre station

Vous serez surpris de l'épargne que vous pourrez ainsi réaliser.

L'Achat de vos moulées par notre entremise vous permet de faire des économies très appréciables.

SON, GRU ROUGE, GRU BLANC, FARINES

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

130 St-Paul Est Montréal

Orgue gigantesque à l'hôtel "Royal York"

IL EST EN COURS DE CONSTRUCTION AUX ETABLISSEMENTS CASAVANT DE ST-HYACINTHE.

Le nouvel hôtel "Royal York" que le Pacifique Canadien construit actuellement à Toronto, hôtel qui sera le plus vaste de l'Empire Britannique, contenant 1,200 chambres à coucher, possédera un orgue qui rivalisera avec les plus puissants du continent. Cet orgue est actuellement en construction aux établissements des facteurs d'orgues Casavant Frères Limitée, à St-Hyacinthe.

C'est le seul orgue à cinq claviers au Canada; il comporte 6 unités distinctes: un grand orgue, un récit, un positif, un orchestral, une bombarde et enfin un pédale. Le grand orgue compte 1,761 tuyaux répartis en 20 jeux; le récit, le même nombre divisé en 19 jeux; le positif en 1,346, formant 17 jeux; à l'orchestral, on trouve 18 jeux, dont 14 sont formés de 1,088 tuyaux avec, en plus, une harpe de 61 notes, un jeu de cloches de 25 notes, un xylophone de 37 notes et des castagnettes; la bombarde comporte 952 tuyaux formant 8 jeux; enfin, à la pédale, on trouve 396 tuyaux divisés en 26 jeux dont un jeu de timbales, etc.

Si l'on groupe les jeux par familles, on trouve 17 montres ou diapasons, 18 flûtes, 12 violes, 14 mixtures et mutations (formant un total de 41 rangs), 25 jeux d'anches, 8 jeux à percussion, 16 extensions et emprunts et 3 trémolos.

Une soufflerie entraînée par un moteur de 20 h. p. fournira le vent nécessaire et aux différentes pressions requises pour chaque unité de l'orgue, et ce moteur entraînera aussi une dynamo qui fournira le courant au mécanisme. Le grand avantage de la soufflerie électrique, c'est qu'elle permet, en raison de ses stages multiples, d'obtenir du vent à toutes les pressions désirées: à basse pression pour les anches du récit du grand orgue et à plus forte pression encore pour le sommier de bombarde.

Il y aura dans cet orgue environ 2,150 électro-aimants et si tout le fil de cuivre, qui servira à les construire et à les relier aux différentes parties du mécanisme, était placé bout à bout, il y en aurait assez pour couvrir la distance qui sépare Montréal de Toronto.

Une caractéristique unique de la console de l'orgue du "Royal York" c'est la facilité avec laquelle on pourra, grâce à une disposition spéciale, la transporter du plancher de la Salle des Congrès à la scène ou vice-versa. Cet orgue immense, dont les pièces multiples rempliront quatre grands wagons à marchandises, pesera une fois terminé, plus de cinquante tonnes.

Croire que quelque chose que Dieu nous refuse puisse nous être nécessaire est une erreur bien inintelligente. Pour choisir le remède, le malade est-il donc le médecin?

Au Bon Gout

261 RUE LAFONTAINE

Pour cette semaine GRANDE REDUCTION sur les

Manteaux Robes Chapeaux

VOYEZ NOS VITRINES
REGARDEZ LES PRIX

Echo d'un banquet

Nous nous faisons un plaisir de publier le discours prononcé par M. Alfred Dubé, secrétaire du Club d'Éleveurs d'Ayrshire du Bas-St-Laurent, à l'occasion de la présentation d'une bourse à M. Salomon Champagne, en reconnaissance de ses services. Cette bourse fut présentée lors du banquet du 18 octobre, au Manoir:

M. le Président, MM. les abbés, Messieurs,

Je me contenterais de quelques minutes de votre attention pour vous faire part de nos impressions sur une certaine devise que j'ai vu quelque part et qui se lit comme suit: "Récompensons ceux qui le méritent".

Je dois premièrement féliciter les Éleveurs d'Ayrshire du comté de Témiscouata pour la belle coupe qu'ils viennent de recevoir; ceci démontre qu'ils n'ont pas travaillé en vain à l'amélioration de leur bétail.

Je suis d'autant plus fier de ce succès que ce sont des membres de notre club du Bas St-Laurent qui en sont les heureux gagnants.

En deuxième lieu, je dois signaler à votre attention le précieux concours qu'un quelcun parmi nous a prêté à tous les éleveurs du Bas de Québec; je veux parler de M. Florian Champagne. Personne ne peut nier que M. Champagne a pris l'initiative de nous organiser en association dans le but d'améliorer l'élevage dans notre région, et je ne crois pas exagérer en disant que

nous lui devons les succès obtenus depuis la fondation de nos clubs.

Je suis persuadé qu'il a été secondé dans son travail par les agronomes de chaque comté et d'autres personnalités compétentes; à ceux-ci nous devons nos meilleurs remerciements.

Comme marque de reconnaissance et pour répondre à cette devise que je mentionnais tantôt, les membres des deux clubs d'éleveurs Ayrshire du Bas de Québec ainsi que leurs amis, désirent vous offrir, M. Champagne, cette petite bourse dont le faible contenu vous rappellera peut-être quelques souvenirs.

M. Champagne continuez votre travail, il portera certainement de merveilleux fruits.

Quelqu'un disait jadis: "Celui qui a fait pousser deux brins d'herbes là où il n'en poussait qu'un seul celui-là: est un bienfaiteur de l'humanité".

M. Champagne laissez-moi vous dire que vous êtes un de ceux-là, et ceci est tellement le cas que je connais deux éleveurs dans le comté de Rimouski, qui ont chacun une vache Ayrshire lesquelles ont mis au monde deux taures jumelles.

Feu Achille Chenard

A St-François-Xavier, le 26 Octobre est décédé sieur Achille Chenard, époux de feu Adèle Simard, à l'âge de 85 ans.

Ses funérailles eurent lieu lundi 29 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nos vives sympathies.

Feu Achille Chenard

A St-François-Xavier, le 26 Octobre est décédé sieur Achille Chenard, époux de feu Adèle Simard, à l'âge de 85 ans.

Ses funérailles eurent lieu lundi 29 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nos vives sympathies.

ACHETEZ VOTRE Vaisselle, Verrerie, Coutellerie, Ustensiles de cuisine et vos Cadeaux

CHEZ

EMILE BRETON

221 RUE LAFONTAINE.

Toutes nos importations sont maintenant en magasin.
Vous aurez un grand choix et de la bonne marchandise
A DES PRIX TRÈS BAS.

Tasse et soucoupe, 10c les deux m. Grand verre à eau, épais, 5c. pièce.
Assiettes creuses, 10c pièce. Set à table, 6 morceaux pour 90c.
Assiettes plates à 7, 9, 10c pièce. Set à crème, 7 morceaux pour 69c.

Avant d'acheter ailleurs, venez nous visiter.

L. P. DUMONT

Représentant
Crown Life Ins. Co.
AGENT DE DÉBENTURES

Avant de faire un placement veuillez me consulter

BUREAU ET RESIDENCE
15 CHEMIN FRASERVILLE TÉL. 320 5 3
CASIER POSTAL 20

RIVIÈRE-DU-LOUP, STATION

Georges Chouinard

Entrepreneur Général

Constructions de tout genre.
Manufacturier de Portes, Chassis
Moullures, etc., etc.

ST-ALEXANDRE, Co. Kam.

Avant de placer vos commandes, demandez mes prix.

Le "Saint-Laurent" est la propriété de ALPHONSE PARE, et est imprimé au numéro 234 rue Lafontaine, Rivière-du-Loup.

J. L. MARIER

successeur de
PARADIS & MARIER
4, Rue Chouinard
RIVIÈRE-DU-LOUP Station

Commerçant de Peaux vertes
Marchand de Bois, Grains,
Provisions, Epicerie et Légumes

Spécialités: —
Pommes d'automne et de conserve

Vendeur exclusif à Riv.-du-Loup
du Ciment National PORTLAND

Demandez nos prix
SATISFACTION ASSURÉE

Pin de Colombie

Notre char de bois à finir,
moullures, etc., est arrivé

Demandez nos prix

DUBÉ & FILS, Enr.

Matériaux de Constructions
RIVIÈRE-DU-LOUP

Quel Bon Coup!



Dow

Old Stock Ale

Mûrie à Point

Prime par la Force et par la Qualité!

CIGARE CHECK 5¢

Chaque bouffée, un délice

Pour toutes sortes d'Assurances consultez J. A. SAUCIER successeur de P. J. BERUBE

Prenez une Assurance de J.-A. SAUCIER SUCCESSEUR DE P.-J. BERUBE

E. A. DOUCET
AGENT D'ASSURANCE
Incendie -- Garantie - Vie -- Accidents
ET MARCHAND DE CHARBON
Rue de l'Eglise, Rivière-du-Loup.
Phon Kamouraska.

CARTES D'AFFAIRES

MEDECINS
L. E. PARROT
Ex-élève des hôpitaux de Paris.
MEDECIN-CHIRURGIEN
De l'Hôpital de Rivière du Loup.
Rue LA FONTAINE

DOCTEUR Z. VEZINA
DES HOPITAUX DE PARIS
Yeux, - Nez, - Gorge, Oreilles

Appareils électriques de spécialité:
Courants galvaniques, sinusoidaux,
Haute fréquence, Diathermie.

165 Rue Lafontaine,
RIVIERE-DU-LOUP

Tél. 325

DOCTEUR
ANTONIO PARADIS
Ex-élève en Chirurgie des hôpitaux
de New-York et Philadelphie.

Chirurgie
Rayon X
Electricité-Médicale

G. E. LANGLAIS
RIVIERE-DU-LOUP
22 Iberville B. P. 40 Riv.-du-Loup.

Représentant pour les comtés de Té-
miscouata, Kamouraska et Rimouski
de la maison

JOS MORENCY, L.TEE.
Banquiers en Obligations
81, rue St-Pierre — Québec, Qué.

Jos. Y. POMMET
COMPTABLE-VERIFICATEUR
AUDITION MUNICIPALES
ET SCOLAIRES
14 rue Joly
Rivière-du-Loup.

J. B. LAVOIE L.L.L.
AVOCAT
RIVIERE-DU-LOUP
BUREAU: 20 RUE BLAIS
RESIDENCE: 20 RUE IBERVILLE

VICTORIEN LAVOIE
ACCORDEUR-MECANICIEN
HAUTEMENT APPRECIÉ PAR

Vladimir de Pachman Careno
Arthur Friedhem Nellie Melba
Scharwanka Clara Butt
Kubelik Géraldine Farrar
Mischa Elman Madame Marchesi
Metropolitan Grand Opéra de N. Y.

S'adresser à:
S. BELLE
Marchand de musique
Atelier de réparations:
Coins Fraser et Lévis
Résidence 8 Iberville,
Chez P. A. CARON

COMPTABLES
HENRI A. MARTIN
Successor de Camille Ross.
Comptable-Auditeur
SYNDIC

Auditions municipales, scolaires et
commerciales. Organisation de sys-
tème de comptabilité approprié à
tous genres d'affaires. Incorpora-
tion de compagnies à fond social.
Liquidations de faillites. Pour ser-
vice prompt et efficace adressez-
vous à:

HENRI A. MARTIN
Comptable-Public
Boîte postale 181,
RIMOUSKI, QUE.
Bureau: Edifice L. P. Martin.

Prenez une Assurance de
J.-A. SAUCIER
successeur de P.-J. Bérubé

AVOCATS
Casgrain & Lizotte
Avocats & Procureurs
7 rue de l'Eglise, Rivière-du-Loup
Léon Casgrain, C.R. M. P. P.
L. P. Lizotte, C.R.

LEON PARADIS
Avocat et Procureur
EDIFICE BELLE
Rue de l'Eglise
RIVIERE-DU-LOUP.
1er ETAGE

Louis Saint-Jacques
AVOCAT
22 rue de l'Eglise
RIVIERE-DU-LOUP.

J.-François Pouliot, M.P.
AVOCAT
BUREAU EN FACE DE L'ÉGLISE
RIVIERE-DU-LOUP.
Cassier Postal 7 Tel. Rés. 46083
Tel. Bureau 226

DAVID E. RIOUX
Avocat et Procureur
RIVIERE-DU-LOUP Station.
Edifice des Ingénieurs 57 rue
Industriels Enr'g. Lafontaine.

HORACE CIMON
— AVOCAT —
16, Rue de l'Eglise
RIVIERE-DU-LOUP.
Téléphone No

ALEX. MICHAUD, C. R.
AVOCAT
Bureau:
EDIFICE BELLE
4 rue de la Cour.
Tél. Kam. 139. B. P., "A"

LEO BÉRUBÉ
AVOCAT
No. 5 rue de l'Eglise
Rivière-du-Loup, P. Q.

Chemin de fer Témiscouata
HORAIRE
En force le 16 mai 1927

EXPRESS
Dép. Riv. du Loup 7.30 a.m.
Arr. Edmundston Jct. 11.10 a. m.

EXPRESS
Dép. Edmundston Jct. 12.00 p.m.
Arr. Riv. du Loup. 3.30 p.m.

MIXTE
Dép. Edmundston Jct. 12.30 p.m.
Arr. Connors N. B. 2.20 p.m.

MIXTE
Dép. Connors N. B. 7.00 a. m.
Arr. Edmundston Jct., 8.50 a. m.

N. B.—Heure du méridien de l'est.
Service quotidien, excepté le diman-
che.
Correspondance à Edmundston
avec le chemin de fer du Pacifi-
que Canadien et à Rivière-du-Loup
avec tous les trains d'express des
chemins de fer Nationaux.
Pour plus amples informations,
prospectus, etc., s'adresser à
T. N. Walsh, Agent Général du
Fret et des Voyageurs.

Louis Pratte
Assurances Générales
Rivière-du-Loup, P. Q.
EDIFICE BANQUE PROVINGI' LE
319 rue Lafontaine.

Le "Saint-Laurent" est la pro-
priété de ALPHONSE PARE, et
est imprimé au numéro 234 rue La-
fontaine, Rivière-du-Loup.

LE THÉ
"SALADA"
2867

Vert, Noir ou Mélangé, est toujours de pro-
venance Indienne ou Ceylanoise. Le goût
diffère selon la variété choisie; la qualité est
invariablement supérieure. 75c. à \$1.05 la lb.
En vente partout.

PACIFIQUE CANADIEN
LA PLUS GRANDE ORGANISATION
DE TRANSPORT AU MONDE

Tous les renseignements dont
vous pourriez avoir besoin,
soit pour un voyage par terre
ou par mer, vous seront gra-
cieusement fournis sur deman-
de.

BUREAUX DES BILLETS
30 rue St-Jean, Tel: 20093
Chât. Frontenac, Tel: 2-1840;
Gare du Palais, Tel: 2-0663
ou
C. A. Langevin, Agent Gén.
Gare du Palais, Québec.

Petites Annonces
AVIS
Pour leçons de violon et peinture
à l'huile, s'adresser au studio chez
Mme Vallières, 207 rue Lafontaine.

Représentants
Si vous aimez les arbres d'orne-
ment, pourquoi ne pas en vendre?
Vous devriez en faire un commerce
temporaire ou permanent. 900 va-
riétés éprouvées, Etiquettes Rouges.
Paye hebdomadaire. Equipement et
conseils gratuits. Adressez: LA CIE
PEPINIERE DOMINION, MONT-
REAL. 25 oct 8fs

PERDU
Un canot blanc, avec cordon gris,
portant le nom "Brandy Pot" a été
perdu, le 25 octobre, à un mille, en-
viron, du quai de la Pointe de la Ri-
vière-du-Loup. Prière de le reme-
tre à M. Louis Dubé, gardien du
phare "Brandy Pot" ou à sa rési-
dence, 18 rue St-Marc, Rivière-du-
Loup, en bas. 2fs p.

A vendre ou à louer
La maison ci-devant occupée par
Chs-Henri Cimon et maintenant la
propriété de Mlle Maria Déry, est à
louer ou à vendre pour le 1er mai
1929. Bonnes conditions pour aché-
teur sérieux. Pour plus amples in-
formations s'adresser au No 21 rue
Lafontaine. 4fs p.

Gratis
MURS
PREMIER
UN BON
JUGEMENT

**Jolie Brochure traitant de
la Construction de la Maison**

Suggestions utiles sur l'emploi du Gyproc, du
Rocboard et de l'Alux. Demandez-la.

CANADA GYPSUM AND ALABASTINE, LIMITED
Paris Canada 417

GYPROC
cloison murale incombustible
En Vente Chez
Dube & Fils - - - Riviere du Loup, Que. ©

Servante demandée
On demande une bonne servante
pour ouvrage général de maison. S'a-
dresser à J. B. LEVESQUE, barbier
J. N. O.

A vendre
Un magnifique set de salle à
diner, noyer noir, très peu usagé, à
vendre à très bas prix.
S. BELLE

Poney à vendre
Poney brun âgé de 4 ans, pesan-
teur de 500 livres, facile à conduire
par les enfants; harnais, voitures
d'hiver et d'été, le tout à vendre en
bloc ou séparément, à bon marché.
S'adresser à Charles-Eugène Na-
deau, 36 St-Elzéar, Rivière-du-Loup
Station. 3fs p.

Boite Postale 107 232 Lafontaine
"La Protection du Crédit"
Rivière-du-Loup, Centre
Bureau de collection
Collection de tous comptes
Collection à commission
Satisfaction garantie
Demandez notre tarif

J.-Edmond Therriault
21, rue Joly
Représentant à
RIVIERE-DU-LOUP
de
L'EVENEMENT
Journal du matin et quotidien
de Québec
Si vous désirez vous abonner
au quotidien le mieux fait de
la province, le premier à vous
donner à Rivière-du-Loup les
nouvelles de partout, avertis-
sez-moi et j'irai vous voir, ou
venez chez moi.—Nous donnons
de jolies primes à chaque a-
bonné pour un an.

Agents demandés
Hommes ou femmes, détaillez la
Grande Ligne des produits Familex,
de 150 items comprenant articles de
toilette, produits domestiques, méde-
cines vétérinaires. Propositions et
catalogue envoyés sur demande.
La Cie des Produits Familex,
2971, Ste-Catherine est,
Montréal.

**Avis aux prêteurs
d'argent**
Comme je m'occupe spécialement
des ventes et des rachats d'obliga-
tions (débenture) municipales, sco-
laires et de fabrique; j'encaisserai
les coupons d'intérêt un mois avant
l'échéance sans charge, à tous ceux
qui voudront bien m'encourager à l'a-
venir.
S'il vous plaît, de bien vouloir me
consulter à ce sujet, avant de faire
vos placements, et je vous donnerai
entière satisfaction, comme je l'ai
toujours fait dans le passé.
J. E. ALEXIS DUMAIS,
75, rue Témiscouata,
St-Ludger de Riv.-du-Loup
Tél. Kam. 412-4 14 déc. 28fs

Evitez la grève des bank-notes...
en faisant de la publicité.
ASSUREZ-VOUS A
J.-A. SAUCIER

**Fumez
Le Cigare
BOSTON**
10¢

CONSERVEZ LES BANDES
ELLES VALENT 1/2 CENT CHACUNE

Dr J. André LESSARD
CHIRURGIEN-DENTISTE
108 LAFONTAINE
RIVIERE-DU-LOUP, STATION

HEURES DE BUREAU :
9 hrs à 11½ hrs a. m.
1 hr à 5 hrs p. m.
Le soir 6½ à 7½ hrs.
Juillet et août sur appointment
seulement pour le soir.

Tout travail garanti
et
sans douleur.

Boîte à sel

Que de chutes à la Rivière-du-Loup!... La grande et les petites chutes de notre rivière; de nos bois la chute des feuilles, de nos crânes la chute des cheveux et puis la chute de... Oui, que de chutes depuis celle de nos premiers parents.

Il fait froid déjà! Le bonhomme Hiver n'est pas hiverné... Que de combustible, il va nous dévorer.

De son élection, dans Sainte-Marie, M. Houde est "bleu" de rire... Tandis que l'hon. Médéric reste "rouge" de colère de s'être fait enlever sa machine d'élection par cette jeunesse de Camélien.

Québec-Est, rougi du sang de ses héros... politiques... a libéralement voté pour Drouin. Que de noisettes à croquer avant de faire croire à ces braves gens qu'ils peuvent se dispenser d'un gouvernement sans Tasche... reau.

Malgré les flots de lumière que nous donnera bientôt l'amélioration de notre système électrique, il s'en trouvera encore qui, de préférence, chercheront les coins ombrés.

L'habitude disgracieuse qu'ont nos jeunes gens de fumer la cigarette dans le salon, serait vite du passé si nos jeunes belles voulaient simplement donner l'exemple.

La bise d'hiver aura grande prise sur les pauvres mollets... déjupés de nos petites Dames de la mode. Le sexe fort, chaudement étoffé, prouvera cette fois, qu'il a meilleur jugement.

Pierrette! Je t'aime mieux que mes moutons... Te faire la "Cour", non je ne le puis; tu es trop "Joly" et ta plume trop fine. Mais continue plutôt de me taquiner dans le Saint-Laurent au profit de ses amis lecteurs.

"Pierrot"

**Remerciements
pour sympathies**

M. Léon Couillard remercie cordialement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de son épouse.

REMERCIEMENTS

A sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus pour faveur obtenue.

A. I.

TRIBUNE LIBRE
**Avons-nous encore
une chorale???**

Nombre de paroissiens se demande, depuis quelque temps déjà, si La Chorale St-Patrice a fait cession de ses biens. Les grandes solennités religieuses se passent... et La Chorale ne revient pas. Nous n'avons guère entendu de messes en parties depuis l'été.

Hier encore, fête de la Toussaint; ce matin même, au service solennel pour les défunts, La Chorale brillait par son absence.

Ce n'est pas que le chant grégorien soit dénué de toute beauté. Mais il me semble qu'il est des fêtes religieuses où le chant sacré doit revêtir un cachet de plus grande solennité.

Je ne voudrais pas non plus jeter un blâme injuste sur les membres de la Chorale: ils nous ont, dans le passé, habitués à de magnifiques programmes de chant religieux et même profane.

Mais voilà pourquoi nous avons le droit de nous étonner qu'ils se soient arrêtés en si bonne voie.

Est-ce apathie de leur part? Est-ce manque d'organisation? Est-ce manque de dévouement? Nous ne voulons pas le croire. Ce serait vraiment regrettable que, possédant une des plus belles églises de la Province, avec un orgue magnifique que nous envierait bien des paroisses des grandes villes, nous ne puissions pas avoir une Chorale qui nous fasse honneur en réhaussant l'éclat de nos cérémonies religieuses.

Il me semble aussi que les membres de la Chorale n'ont pas à se plaindre du manque d'encouragement de la part des paroissiens. Ces derniers n'ont pas laissé passer une occasion de prouver "efficacement" leur admiration et leur reconnaissance.

Allons, messieurs de la Chorale, un peu de bonne volonté, s'il vous plaît. Continuez l'oeuvre que vous avez si bien commencée. Il y va de l'intérêt de notre paroisse.

Un paroissien

**M. PHILIPPE DUMONT
NOUS REVIENT**

M. Philippe Dumont, qui a résidé huit ans à Rivière-du-Loup, où il a occupé la position de gérant de la Banque Canadienne Nationale, à la Station, est revenu se fixer en notre ville après un séjour de quinze mois à Québec. Il s'occupe d'assurances-vie et du commerce de débetures. Il a son bureau au No 15, Chemin de Fraserville, à St-François-Xavier.

Achille Pettigrew

B.A., L.L.L.
Avocat et Procureur
De l'étude
Pettigrew & Bourget
111 Côte de la Montagne
QUEBEC

JEAN-A. SAUCIER

AGENT D'ASSURANCES

Successeur de

P. J. BÉRUBE

Gérant d'Agences de la NORTHERN LIFE

ASSURANCES FEU, MALADIES,
AUTOMOBILES, Etc., Etc.

Boîte 173 - Rivière-du-Loup, Station.

W. BELANGER

Expert Horloger, Bijoutier

Inspecteur des Montres et Horloges du C. N. R.

Ne dites jamais que votre montre ou votre horloge est fine, avant d'avoir consulté W. BELANGER, expert-horloger. Nous pouvons remettre à neuf des articles tels que bijoux, lunettes, etc.

Le meilleur endroit où acheter bagues de fiançailles, alliances, montres, horloges, argenteries, verre coupé, plumes-réservoirs, articles de fantaisie.

Réparations faites avec soin et promptitude. Garantie absolue ou remise de l'argent.

**Venez ouvrir vos
HUITRES**

vous-mêmes au magasin de
T. GRAVEL

188 Lafontaine

PROVISIONS DE BEURRE

Comme la plupart des beurrierie ferment au 1er ou au 15 novembre, ceux qui voudront expédier leur crème à la Crémère Champlain, Rivière-du-Loup seront toujours les bienvenus. Je m'efforcerai de payer les plus haut prix du marché.

J. A. BEAUDET, Prop.

RIVIERE-DU-LOUP, Centre.

Grande Réduction

Commencant

VENDREDI LE 2 NOVEMBRE

CHEZ

N. KIRALLAH

225, rue Lafontaine

RIVIERE-DU-LOUP, Centre.

'ECONOMIE'

**SOYEZ NOTRE CLIENT AUJOURD'HUI
VOUS LE SEREZ DEMAIN ET TOUJOURS**

PARCE QUE

Vous recevrez chez nous un service rapide et courtois; vous aurez chez nous l'occasion d'acheter les plus belles variétés de fruits et légumes à des prix populaires; votre visite vous permettra de constater que, dans les tablettes de notre magasin, il n'y a que de la marchandise bien connue et de qualité garantie;

PARCE QUE

Vous trouverez chez nous la propreté, l'ordre, et que les règles les plus strictes d'hygiène y sont observées;

PARCE QUE, ENFIN,

C'EST VOTRE BOURSE QUI EN BENEFICIERA.

SUCRE SUCRE SUCRE

10 livres de sucre pour.66

Old dutch, 11c. la boîte ou 3 boîtes pour.31
Mine à poêle "Sultana" 12c. la boîte ou 3 pour.35
Ketchup "Heinz" grosse bouteille.27
Raisin "Sun-maid" en paquet d'une livre.19
Nettoyeur "Oh Boy" la boîte.09
Biscuits soda "Rinkine", la livre.14
Farine de patate en bte d'une livre.14
Graisse pure, la livre.22
Cocoa, la livre.21
Chocolat, la livre.25
"Peppermint" blanche, la livre.21

L'"Economie" est toujours à

L'ancien poste DAMIENS

EPARGNEZ DU TEMPS ET DE L'ARGENT EN
DONNANT VOS COMMANDES PAR TELEPHONE
LIVRAISON GRATUITE

Mme J. ARTHUR FORTIN, Prop.

RIVIERE-DU-LOUP, Centre

Cadeaux de Noces et d'Anniversaires les plus désirés :

**ARGENTERIES,
BIJOUX,
HORLOGES DE LUXE.**

Nous avons la qualité à la mode

et à la portée de toutes
les bourses.



J. H. PELLETIER

Le grand magasin de bijouteries, de cadeaux et d'optique
327 rue Lafontaine Rivière-du-Loup (VOISIN du CHATEAU GRANDVILLE)

Les Maux de tête, la difficulté pour bien VOIR de PRES ou de LOIN sont des symptômes de MAUVAISE VUE.

CONSULTEZ

l'Opticien Spécialiste
PELLETIER, O. D.

Des milliers de personnes depuis des années ont retrouvé le bien-être en s'adressant à lui.

**N'attendez pas trop tard.
Ne risquez pas de devenir
aveugle.**

Examen de la vue à l'électricité.
Verres taillés ici-même.
Salon d'Optique privé.

Dono ECONOMIE de temps et d'ARGENT